

# espace de liberté

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION  
LAÏQUE | FÉVRIER 2013 | N°416



## TO BE OR NOT TABOU

**Virevoltants virus**

**Chez les déchettariens**

ISBN 5414306206816

0 4 1 6 0



## SOMMAIRE



## ÉDITORIAL

- 3 Quand les Français plébiscitent la laïcité «à la belge» — Yves Kengen

## DOSSIER

## To be or not tabou

- 5 Sens interdits — Didier Dillen  
 7 Tabous : plutôt le sexe que l'argent — Stephen Gautier  
 9 Le Roi, totem ou tabou ? — Nadia Geerts  
 10 Les secrets de famille et leur poids — Wanda Henny  
 12 Briseurs de tabous ou enfonceurs de portes ouvertes ? — Jean Sloover  
 13 Les journalistes sont-ils tabous ? — Jean-Jacques Jespers  
 15 Le tabou de l'agenda laïque — François De Smet  
 17 La mort indécente — Xavier De Schutter

## 19 BRÈVES

## MONDE

- 20 Pas de rédemption pour les chrétiens de Syrie — Pascal Martin  
 22 Un financement embryonnaire pour la recherche ? — Julie Pernet

## SOCIÉTÉ

- 23 Du viol comme arme de guerre — Amélie Dogot  
 24 L'appel du hold-up — Jean Sloover  
 26 Finis ta poubelle ! — Olivier Baily  
 28 Hors-la-loi, la burqa — Anne Fivé  
 30 Église, crémation et refus de la modernité — Patrice Darteville  
 32 Henri La Fontaine, esprit universel et prix Nobel centenaire — Gabrielle Lefèvre

## CULTURE

- 33 De virus illustribus belgae — Yves Kengen  
 34 Keny Arkana : l'esprit libre du rap marseillais — Pierre Schonbrodt  
 35 La valse des étiquettes — Frédéric Vandecasserie



27



29

Éditrice responsable : Éliane Deprost

Rédaction, administration et publicité

Rédacteur en chef : Yves Kengen - Secrétariat de rédaction : Amélie Dogot

Production, administration et publicité : Fabienne Sergoynne

Documentation : Anne Cugnon. Maquette : Grab it - Impression : Kliemo

Fondateur : Jean Schouters

ISSN 0775-2768

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture : © Benoît Doppagne/Belga/AFP.

espace de  
**libertés**  
MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

est édité par le Centre d'Action Laïque,  
 asbl et ses Régionales du Brabant  
 wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège,  
 Luxembourg, Namur et Picardie.



## Abonnement :

11 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€  
 par virement au compte du CAL :  
 IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 01 409 110 069

Centre d'Action Laïque :  
 Campus de la Plaine ULB, CP 236,  
 avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.  
 Tel : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01  
 E-mail : espace@laicite.net

Le magazine *Espace de Libertés* est  
 disponible dans quelquesunes des  
 bonnes librairies de la Fédération  
 Wallonie-Bruxelles. Cette liste est  
 disponible sur notre site [www.laicite.be](http://www.laicite.be)

# Quand les Français plébiscitent la laïcité «à la belge»

Yves Kengen

Rédacteur en chef

Pour une nouvelle, c'est une nouvelle : en décembre dernier, lors d'un colloque à Lille, Jean-Michel Quillardet, président de l'Observatoire de la laïcité contre les dérives communautaires, a adoubé publiquement le concept de laïcité tel que défendu par le Centre d'Action Laïque. En déclarant indissociables la séparation des Églises et de l'État et le libre examen, Quillardet a souligné combien l'absence de cette dimension affaiblissait le sens de la loi de 1905, à laquelle les thuriféraires de la «laïcité à la française» et de l'État laïque constitutionnel font référence comme texte fondamental.

Même si ces derniers ne manquent pas d'arguments pour alimenter un débat dont on peine à percevoir si la fin justifie les moyens, il faut bien reconnaître qu'originellement, si les libres penseurs n'avaient pas pris soin d'en dessiner les contours, la laïcité n'aurait jamais existé. Et les premiers libres penseurs de l'histoire moderne furent précisément des hommes qui, tels Pic de la Mirandole, Averroès ou Giordano Bruno, osèrent se libérer de la toute-puissance spirituelle (et temporelle) des Églises.

Est-il insupportable d'admettre que le mouvement laïque belge a progressé constamment dans la recherche d'une société plus juste, au fil des luttes qu'il a menées tout au long du XX<sup>e</sup> siècle pour l'enseignement officiel, le progrès social, le suffrage universel, le droit des hommes et des femmes à disposer d'eux-mêmes, la citoyenneté et la défense des droits de l'homme au sens le plus large ? Est-ce nier le principe de laïcité que de reconnaître que ces combats furent ceux de femmes et d'hommes épris de libre examen ? Veut-on bien accepter le postulat que le principe de séparation des Églises et de l'État n'aurait jamais

été imaginé s'il n'y avait, dans la société, des femmes et des hommes ne pouvant admettre qu'un pouvoir spirituel édicte des règles partiales s'imposant aux lois ? Partout en Europe, le combat pour la sécularisation de la société est porté par les athées et les agnostiques. Ne sont-ils pas, historiquement et pratiquement, les bâtisseurs-nés, les acteurs naturels de la séparation des Églises et de l'État ? Pourquoi vouloir les en exclure, comme s'ils défendaient, à l'instar des religions, un parti-pris communautariste ? Ne peut-on pas admettre, dans cette société égoïste, que certains se battent et mettent en œuvre leurs moyens au service du bien commun ?

Le CAL n'évacue pas le débat ; à preuve, il le rouvre en invitant dans les colonnes de ce numéro des tenants d'une stricte laïcité politique. Mais au fond, est-il l'heure de s'interroger sur le sexe de la laïcité ? N'est-il pas plutôt temps de démontrer une nouvelle fois, devant la montée des intégrismes, qu'il existe une possibilité d'espace de liberté en dehors des religions, une possibilité de vivre d'une manière autre qu'au sein d'une communauté de pensée ? De montrer qu'il existe autre chose que la religion pour donner sens et diversité à la société sécularisée ? Aujourd'hui, la séparation des Églises et de l'État reste un combat laïque primordial ; non pas «contre» les croyants, mais contre les réminiscences d'un temps qu'on espérait révolu qui pérennise des priviléges clériaux longtemps considérés comme allant de soi. Il ne suffit pas d'inscrire la laïcité dans la Constitution pour qu'elle s'impose comme un acquis. Le débat sur le «mariage pour tous» en France et Jean-Michel Quillardet viennent de nous le rappeler à point nommé. ■

# TO BE OR NOT TABOU

Plus la société s'offre de permissions, plus les sujets sensibles semblent échapper à cette libération. Réalité ou caprice de perception ? Certains tabous sont vieux comme le monde (ou comme Adam et Ève, c'est selon). Le sexe, bien sûr. Mais aussi l'argent. Et bien d'autres «vaches sacrées» auxquelles, par respect (rarement), par pudeur (souvent) ou par tradition (parfois), il ne peut être fait ombrage. De nombreux tabous sont d'essence religieuse, car ils contreviennent à l'idée qu'on se fait de la règle doctrinale. Et cette idée s'ancre dans l'atavisme. D'autres sont circonstanciels, liés à l'air du temps, aux coutumes ou aux modes. D'autres encore, comme la mort, ramènent à des craintes sur l'essence même de la vie. *Espace de Libertés* a ouvert la boîte de pandore des tabous de notre société. Cédant la plume à des auteurs qui, comme d'habitude, sont choisis en fonction de ce qu'ils ont à dire sur la question et pas pour ce que nous souhaiterions les entendre dire. Le résultat sera forcément frustrant pour les uns, jubilatoire pour d'autres, décevant pour les troisièmes. De toute façon, sur un tel sujet, difficile d'imaginer mettre tout le monde d'accord !

**Yves Kengen**  
Rédacteur en chef



- Sens interdits
- Tabous: plutôt le sexe que l'argent
- Le Roi, totem ou tabou ?
- Les secrets de famille et leur poids
- Briseurs de tabous ou enfonceurs de portes ouvertes ?
- Les journalistes sont-ils tabous ?
- Le tabou de l'agenda laïque
- La mort indécente

# Sens interdits

Didier Dillen

Journaliste

Les temps sexuels ont changé. La libération des mœurs est passée par là, la contraception et la libération de la femme aussi. Les interdits frappant ce qui se passe en dessous de la ceinture ont cédé la place à une vision plus décomplexée du plaisir amoureux. Si pas dans les faits, au moins dans les conversations. Mais tous les tabous sexuels ont-ils pour autant disparu ? Pas sûr.

Tout ce qui bon est mauvais ! C'est bien connu. Longtemps vus comme coupables et malsains, les plaisirs de la chair ne font pas exception à la règle. C'est du moins ce que l'on a toujours tenté de faire croire aux générations qui nous ont précédées et cela jusqu'à une date on ne peut plus récente. Un des exemples les mieux connus de ces tabous qui entourent le sexe n'est autre que celui qui porte sur la bonne vieille masturbation. Vice, péché, névrose, l'histoire du plaisir solitaire n'est qu'une longue suite de condamnations en tous genres. Mais l'obsession antimasturbatoire va surtout s'accentuer au XVIII<sup>e</sup> siècle: intellectuels, médecins, hommes d'Église, directeurs de pensionnat, tous combattent violemment ce qu'ils nomment le «fléau de l'onanisme». On prêtait à cette déplorable manie toutes sortes de conséquences terrifiantes: elle rendait sourd, aveugle, provoquait vertiges, mélancolie, stupidité, impuissance... On ira même jusqu'à lui imputer 60% des maladies et des troubles psychiques connus alors ! Les remèdes proposés par les spécialistes de l'époque ont aussi de quoi faire frémir: surveillance permanente, camisoles de force, pieds et bras liés pendant le sommeil, régimes alimentaires «adaptés», dissuasion par la fatigue et l'exercice physique quotidien, et même, chez les malades jugés «irrécupérables», interventions chirurgicales !

## La masturbation : une drogue !

Cette rage anti-masturbatoire a-t-elle vraiment disparu ? Pas du tout ! Elle s'est simplement faite un peu plus discrète. On ne compte plus les prêcheurs en tous genres qui soulignent le danger des plaisirs solitaires. À les lire ou les écouter, la branlette serait quasiment une drogue psychologique, rendrait égoïste aux besoins sexuels du conjoint, inciterait à une sexualité débridée ou empêcherait au contraire les rapports sexuels normaux ! Déconseillée par l'Église catholique, en tant que pratique sexuelle ne menant pas à la reproduction, la masturbation passe aussi pour une habitude des plus malsaines pour nombre d'églises évangéliques. Certains pasteurs parmi les plus rigoristes font même de l'onanisme une porte ouverte sur le diable ! L'islam interdit quant à lui aussi la masturbation, sauf comme ultime recours pour éviter ce péché encore plus grave qu'est la fornication. Selon certains imams, la

pratique régulière de l'auto-érotisme aurait de surcroît des conséquences redoutables sur la santé: difficultés de concentration, impuissance ou stérilité, déformation de la verge voire détérioration du foie et des testicules ! Faut-il en rire ? Pas sûr. L'onanisme a beau être vu par l'immense majorité des médecins et sexologues comme une pratique saine et normale, il reste aujourd'hui un sacré tabou social. Et il ne fait pas bon l'évoquer de façon positive lorsque l'on a des responsabilités politiques. Ancien chef des services médicaux de l'armée US, Joycelyn Elders en sait quelque chose, elle qui fut limogée en 1994 par le président Carter pour avoir simplement suggéré sa promotion !

## Pas de sexe aux Jours Heureux

Plus généralement, les individus sexuellement libérés que nous sommes en théorie semblent encore avoir beau- ➤



© Michael Brunet



Toulouse, ville rose.

le sujet. Curieux retournement de situation pour une pratique naguère encore vouée aux gémomies voire au bûcher. De là à dire qu'elle se généralise, il y a évidemment un pas à ne pas franchir. Mais la pratique progresse. En France, le pourcentage de femmes ayant déjà testé la chose serait passé, selon une enquête toute récente, de 24% à 37% en dix ans! On est pourtant encore loin des chiffres concernant la fellation et le cunnilingus, expérimentés au moins une fois par plus de 80% des hommes et des femmes. Effet de la place de plus en plus large accordée par les médias à la sexualité, influence de la pornographie? Certains sont prompts en tout cas à dénoncer ce qu'ils qualifient souvent de dictature du plaisir et de l'orgasme, comme s'il fallait regretter l'époque où tout plaisir sexuel était strictement mis sous le boisseau. Certes, comme le dit le sexologue belge Iv Psalti, dans son livre *Migraine ou gros câlin* (Éd. Anne Carrière), la misère sexuelle est encore aujourd'hui plus souvent la règle que l'exception. Mais est-ce vraiment la faute à la place accordée aujourd'hui au sexe? Iv Psalti en doute: «*Jadis, quand on ne parlait pas de sexe, les femmes avaient-elles plus de désir? Sûrement pas! Pas plus qu'aujourd'hui. Le manque de désir sexuel n'est pas l'apanage de notre temps, il a toujours existé.*» Il semble malheureusement qu'on ne puisse guère compter sur l'éducation sexuelle, telle qu'elle se pratique le plus souvent, pour faciliter l'accès aux joies du sexe et faire tomber les tabous. Une bonne partie des programmes est encore trop centrée sur la procréation, la prévention des grossesses ou des MST. Rien ou si peu sur le plaisir et les façons d'y accéder sans honte. Quand l'éducation à la chose il y a d'ailleurs. En Belgique, la tâche d'organiser un cours d'éducation à la sexualité est toujours laissée à libre appréciation des écoles. Selon une étude de 2003, 20% des jeunes de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaires n'en ont jamais reçue! Il y a pourtant une lueur d'espérance, en tout cas à Bruxelles, où les établissements scolaires devraient bientôt bénéficier de deux fois plus d'heures d'éducation à la vie affective et sexuelle! Ceci dit, c'est pire ailleurs. En Grande-Bretagne, une loi visant à rendre ce type de cours obligatoires s'est récemment vue rejetée par la majorité conservatrice. Non, décidément, tous les tabous ne sont pas morts! ■

coup de mal à assumer certaines pratiques sexuelles. Le besoin naturel d'assurer son intimité n'explique pas tout. Combien de parents n'empêchent-ils pas encore leurs enfants de se toucher le sexe, même en privé? Combien d'ados se livrant à la masturbation ne souffrent-ils pas d'un sentiment de culpabilité? Combien de conjoints n'éprouvent-ils pas un sentiment de trahison lorsqu'ils découvrent que leur moitié se soulage en cachette? Tout cela traduit bien la persistance souvent inconsciente d'interdits séculaires sur le sexe et le plaisir. Même la notion de plaisir détaché de toute idée de procréation, voire de tout attachement amoureux, passe encore souvent très mal la rampe. Certains semblent y avoir droit, mais pas d'autres. En témoignent les réticences encore très fortes qui pèsent sur la vie sexuelle des handicapés, physiques et mentaux, et sur celle des personnes âgées. Lits trop étroits, indélicatesse du personnel, manque d'intimité, regards des autres résidents, rien ou presque n'est fait par exemple dans les maisons de retraite pour favoriser les besoins sexuels de leurs résidents. Dans le même temps, plus d'un tiers de 75 à 85 ans reconnaissent avoir eu au moins une relation sexuelle dans l'année, nous apprend une étude américaine publiée en 2007 dans le *New England Journal of Medicine*! On appréciera le décalage. Cette censure des sens est perceptible dans bien d'autres domaines où l'on attendrait pourtant une certaine largeur d'esprit. En 2008, une très sérieuse enquête de l'Université Rutgers montrait ainsi que de nombreux scientifiques américains évitent sciemment de mentionner dans les résumés de leurs travaux des mots clés tels que bisexualité, avortement ou copulation, de manière à éviter les ennuis ou garder leurs budgets. Certains se détournent même volontairement de ces voies de recherches!

### On est foutu, on baise trop?

Certains interdits ont paradoxalement pris des rides aujourd'hui. C'est le cas de la sodomie, curieusement assez épargnée par les empêcheurs de s'envoyer joyeusement en l'air. Les tabous seraient-ils à géométrie variable? On ne compte en tout cas plus les livres et articles parus sur



# Tabous : plutôt le sexe que l'argent

Stephen Gautier

Consultant/Dirigeant d'Entreprise

De récents sondages montrent que nous semblons plus enclins à nous livrer sur nos pratiques sexuelles et nos fantasmes les plus intimes plutôt que d'aborder le solde de notre compte bancaire ou le détail de notre patrimoine.

Quelques esprits académiques pourront toujours tenter d'expliquer que nos cultures, imprégnées par des siècles d'anciennes ou plus récentes croyances religieuses et politiques ont induit un tabou sur l'argent.

Il est vrai que la crainte d'un accès à un «au-delà» prometteur plus favorable et aisément accessible aux infortunés de ce bas monde qu'aux dirigeants du Bel20 n'est pas de nature à faire de la réussite financière un sujet de grande fierté publique.

Si on considère que le poids de cette religiosité n'a été réellement battu en brèche que par une idéologie révolutionnaire qui a située la notion de profit au comble de l'immoralité, on comprendra qu'il soit malaisé d'afficher sereinement l'état de sa fortune.

### Subtile discrétion

Plus récemment, la psychanalyse est venue apporter des justifications encore plus dérangeantes sur l'argent et notamment de bien scabreuses considérations sur sa compulsive rétention, guère flatteuses sur le stade de développement psychique et d'équilibre psychologique des plus riches de nos contemporains.

Bien plus qu'un tabou sociétal, cette retenue sur l'argent témoigne –bien au contraire– de véritables intentions vertueuses.

Parler d'argent dans une société qui évalue ce que nous valons sur ce que nous gagnons, nous voue à une posture schizophrène. Gagnez beaucoup d'argent et vous vous verrez immédiatement ramené au rang de crapules vénales dépourvues de toute dimension morale. À l'inverse, vivez votre métier comme un sacerdoce en l'exerçant avec talent au point même d'accepter de modestes émoluments et vous devenez illico un looser social qu'on n'invitera jamais au Rotary. Notons au passage –peut-être même avec satisfaction– que parler d'argent ne fait plus recette. Combien de jeunes bambins se rêvent-ils plutôt

en futur pompier, instituteur ou infirmière que –malgré une forte notoriété médiatique de ces métiers– en auditeur financier ou trader international?

Ne pas parler de son argent est aussi une forme élégante et subtile de discrétion.

S'agissant d'abord de l'argent que l'on gagne, il faut louer la remarquable humilité de quelques grands dirigeants salariés d'entreprise qui évitent pudiquement de vanter l'écart de qualité et de mérite de leur travail avec celui de leurs collaborateurs devant pourtant a priori justifier une rémunération jusque 550 fois supérieure avec celle de leurs employés les plus modestement rétribués.

### Sagesse et sobriété

Cette austère discrétion s'applique tout autant pour l'argent que l'on possède. Là aussi, de grands fortunés rivalisent d'efforts et d'intelligence pour ne pas indisposer socialement leur voisinage avec l'étendue de leur fortune. D'aucuns n'hésitent pas à pousser ce souci de sobriété jusqu'à en dissimuler tout ou partie dans de lointaines contrées. Cette forme de bienséance devient même un trait commun si répandu chez les plus nantis au point qu'il faille même désormais réprimer certains excès de cette pratique subtile de «politesse sociale».

Ne pas parler d'argent est aussi une manifestation de sagesse, surtout lorsqu'il s'agit d'héritage. D'abord, près d'une succession sur cinq entraîne des conflits familiaux en cela que souvent, par voie testamentaire, elle révèle –en la quantifiant– la cruelle réalité des relations sentimentales entre générations d'une même lignée. Principaux bénéficiaires mis à part, elle peut donner un rude éclairage à la retenue affective légendaire de telle aïeule ou au flegme distant de tel autre grand-oncle.

“Parler d'argent dans une société qui évalue ce que nous valons sur ce que nous gagnons nous voue à une posture schizophrène.”



Même heureux légataire, cet apport de richesse ne vous procurera aucun mérite si ce n'est d'être récompensé par le hasard de l'état civil conjugué à votre patience infantile pendant d'interminables veillées au coin du feu avec un papy sénile ou de votre docile résignation aux indigestions répétées des immondes gâteaux secs de Grand-Mère. Tout au plus pourrez-vous avouer avec lucidité –comme Winston Churchill l'avait reconnu en son temps– «être économie c'est bien, surtout quand vos parents l'ont été avant vous».

Parler d'argent peut aussi être terriblement rabat-joie en réfrénant tant de nos plaisirs modernes.

Au-delà des seules contraintes légales de la sécurité routière, si nous devions employer rationnellement nos finances pour nous véhiculer, adieu grosses voitures sportives italiennes. Tout au plus, les irréductibles conducteurs encore rétifs aux transports en commun concéderaient-ils

à l'industrie automobile transalpine de conduire des Fiat Multipla en covoiturage. Il

en irait de même pour certaines autres de nos petites nouvelles joies. Le budget des ménages belges consacré aux communications a augmenté de plus de 600% en dix ans, portant la seule dépense mensuelle de téléphone portable à un montant 50% supérieur au salaire d'un ouvrier tanzanien. Alors même que nous passons tous notre temps à maugréer contre la désormais inexorable flambée du prix des carburants, combien d'amateurs de café conquis par la magie du regard de Georges Clooney savent qu'ils paient –à quelques dollars près– leur kilo de café au même prix qu'un baril de 160 litres de pétrole au marché du Brent de Londres. En fait d'argent, l'or noir n'est plus celui qu'on croit.

Et puis, ce n'est pas tout de vouloir parler d'argent mais encore faut-il trouver quelqu'un avec qui en parler? Avant, on pouvait le faire avec son banquier. Lors du tsunami financier de 2008, ce sont les états qui se sont substitués à la défaillance des banques. À travers leurs gouvernements, c'est la signature des «pauvres citoyens» qui a constitué la seule garantie crédible pour ressortir –in extremis– les professionnels de la haute finance du gouffre qu'ils avaient eux-mêmes creusé. Il est devenu peu engageant de parler «sainement» d'argent avec ceux-là mêmes qui étaient présumés en avoir fait leur

“L'argent n'est pas un thème tabou, c'est juste devenu un sujet inconvenant dans la façon dont il est souvent abordé.”

### Banquiers toxiques

Et puis, ce n'est pas tout de vouloir parler d'argent mais encore faut-il trouver quelqu'un avec qui en parler? Avant, on pouvait le faire avec son banquier. Lors du tsunami financier de 2008, ce sont les états qui se sont substitués à la défaillance des banques. À travers leurs gouvernements, c'est la signature des «pauvres citoyens» qui a constitué la seule garantie crédible pour ressortir –in extremis– les professionnels de la haute finance du gouffre qu'ils avaient eux-mêmes creusé. Il est devenu peu engageant de parler «sainement» d'argent avec ceux-là mêmes qui étaient présumés en avoir fait leur

profession et se sont avérés à ce point financièrement toxiques et nocifs pour nos richesses. Véritable revanche des cigales sur les fourmis, cette crise paroxystique spéculative a ruiné les bas de laine de tant et tant de petits épargnants qui –s'ils avaient du mal à avouer combien ils avaient gagné d'argent– ne tarderont pas à crier avec colère combien leur banquier leur avait fait perdre. Rapelons au passage que cet événement financier tragique est un de ceux qui auront fait le plus de victimes sans qu'il y ait pour autant de coupables.

Ces mêmes professionnels de la finance qui aujourd'hui fustigent en les surveillant de l'extérieur les risques de nos insoutenables déficits publics et passent leur temps à nous presser –tels des huissiers à nos portes– à réduire nos pensions, salaires et dépenses de santé alors même qu'ils n'ont rien vu venir de l'effondrement de leurs propres métiers, institutions et mécanismes qu'ils étaient supposés suivre... de l'intérieur. Raison de plus pour ne pas parler de son argent. Y compris pour ces mêmes hauts dignitaires financiers.

Ne se sont-ils pas montrés très discrets sur leurs «propres» revenus financiers? Ont-ils vraiment porté sur la place publique que 2008, en plein dans l'oeil du cyclone de la crise, fut la sixième meilleure année en matière de bonus versés... La crise a ruiné des banquiers sans en faire des pauvres pour autant. N'a-t-on pas vu récemment un ex-patron d'une prestigieuse institution financière mondiale, lui aussi jadis prompt à imposer des mesures précises d'austérité à certains États se montrer bien plus évasif sur le montant des «largesses» dont il a considéré devoir personnellement s'acquitter pour certains de ses «égarements» hôteliers inappropriés?

L'argent n'est pas un thème tabou, c'est juste devenu un sujet inconvenant dans la façon dont il est souvent abordé. La froide indécence avec laquelle quelques théoriciens conçoivent la finance comme entité distincte et autonome de la réalité sociale et économique est un raisonnement historique récent. Il a bien failli conduire une grande partie du monde à un marasme suivi de privations et renoncements. Sans doute est-ce une façon tortueuse mais assurée de revenir à une plus antique acceptation de l'état de vraie fortune prônée par Épicure lorsqu'il disait que «celui qui peut se passer de la richesse est digne d'en jouir».

Finalement, quitte à parler de jouissance, autant parler de sexe... ■

# Le Roi, totem ou tabou?

Nadia Geerts

Professeure de philosophie, ancienne présidente du Cercle républicain

En Belgique francophone, critiquer la famille royale ou l'institution monarchique n'est pas un positionnement anodin. Tabou or not tabou?

Certes, il est possible d'émettre un avis critique sur l'institution sans être immédiatement voué aux gémonies par le chœur unanime des monarcholâtres, mais il vaut mieux, tout de même, user de quelques précautions oratoires avant de se lancer: ainsi, se déclarer «républicain de cœur, mais monarchiste de raison» est très tendance, comme l'a montré un récent sondage du *Soir*. Ou encore, proclamer vouloir réformer la fonction pour la rendre plus moderne, autrement dit plus pérenne. Quant aux personnes –le roi et sa famille–, mieux vaut être prudent... Si l'on peut critiquer les chapeaux de Fabiola, la dotation d'Albert II, le comportement de Laurent ou l'éloquence de Philippe, il vaut alors mieux montrer patte blanche –comme le fit d'ailleurs sans succès Frédéric Deborsu, qui a lourdement insisté sur l'affection qu'il éprouvait pour une famille dont il a par ailleurs dévoilé quelques secrets d'alcôve peu reluisants.

### Hypersensibilité

Attaquer la personne du roi ou celle d'un membre de la famille royale n'a certes rien de particulièrement glorieux. Et le respect de la vie privée, fût-ce de personnalités publiques, est un principe fondamental. Mais cela justifie-t-il l'hystérie de certaines réactions, dès lors que l'on émet des doutes sur la capacité du prince Philippe à succéder à son père ou que certains réclament une plus grande transparence des dépenses de la famille royale? À cet égard, rappelons en effet que la Belgique est l'une des seules monarchies européennes à ne pas s'être dotée de la possibilité légale de contrôler l'utilisation par la famille royale de la bagatelle de 14 263 000 € qui lui sont versés annuellement...

Ce qu'il faut bien appeler une hypersensibilité à la question royale s'explique sans doute partiellement par un contexte politique dans lequel la monarchie belge fait figure de pion majeur sur l'échiquier communautaire: face à un mouvement flamand confédéraliste, voire séparatiste, le monde francophone se raccroche à son roi comme à une chimérique bouée de sauvetage. Le roi, perçu comme le dernier ciment de la Belgique, devient le rempart dressé contre les visées séparatistes de la N-VA, trop souvent considérée de

ce côté de la frontière linguistique comme l'incarnation de l'opinion flamande tout entière. De ce fait, toute critique de l'institution monarchique apparaît immédiatement comme suspecte: une manière, scandaleusement délibérée ou follement inconsciente, de faire le jeu de l'ennemi séparatiste. Aussi est-il de bon ton, dans l'intelligentsia francophone, de reconnaître du bout des lèvres et en petit comité la supériorité principielle de la république sur la monarchie, tout en ajoutant bien vite et publiquement que «ce n'est pas le moment», et qu'«il y a des problèmes plus importants», avant, s'il le faut, de fustiger l'irresponsabilité de ceux qui, par leurs critiques trop virulentes, se transformeront inévitablement en *idiots utiles* de Bart de Wever et consorts...

### Tuer le père

Débattre sereinement de la monarchie s'avère donc mission impossible, tant le contexte est parasité, phagocyté même, par la question de l'unité de la Belgique. Or, cette incapacité à penser distinctement un État et le mode de désignation de son chef a quelque chose de pathétique, en ce qu'elle est sans doute le reflet de la crise d'identité dans laquelle s'enfouit la Belgique, ce curieux petit pays produit d'un séparatisme, et désormais aux prises avec un autre séparatisme. Être Belge, voilà un concept vague, quasi en creux, bien loin des fanfaronnades orgueilleuses de certains voisins. Si certains sont fiers d'être nés quelque part, ce n'est certes pas le cas de la majeure partie de nos compatriotes, qui n'ont que trop conscience du hasard de leur naissance, et fort peu de motifs de transformer ce hasard en fierté.

Mais ce qui pourrait déboucher sur un sympathique internationalisme semble ici nourrir un repli frileux sur un roi qui concentrerait à lui seul cette identité belge en quête d'elle-même. C'est au roi que nous assignons la mission de nous dire qui nous sommes, de garantir notre existence. Car nous savons, ou nous croyons, que sans lui, nous ne serions rien. Dans une optique plus psychanalytique, le roi incarne alors le père, cette figure toute-puissante qui nous fait exister. Mais n'oublions pas que ce père, il nous faudra le tuer, symboliquement bien sûr, si nous voulons exister par nous-mêmes. Derrière le tabou de la monarchie se profile alors le tabou du parricide, et la figure d'Œdipe lui-même. ■



Dix ans après le décès du cinquième roi des Belges, Nadia Geerts s'est penchée sur les non-dits de son règne dans *Baudouin sans auréole*, paru dans la collection «Liberés j'écris ton nom» (Labor/Espace de Libertés, 2003). Infos: editions@laicite.net

1 <http://blog.lesoir.be/tabs/2012/02/07/debatte-sur-la-royaute-un-depute-sur-deux-d'accord/>

# Les secrets de famille et leur poids

Wanda Henny

Psychothérapeute

Ce qui se cache au fin fond des familles affecte, empoisonne et parfois détruit, sans que l'on sache nécessairement pourquoi. Des secrets<sup>1</sup> prennent longtemps à se dire, tellement il était interdit d'en parler.

Les tenants et les aboutissants de certains secrets sont tellement tabous (interdiction puissante<sup>2</sup>) qu'ils en deviennent intransmissibles. Comment faire pour soulever le couvercle et permettre à une souffrance interdite et cachée d'être nommée ? Les secrets se transmettent inconsciemment. On grandit avec un malaise dont on ignore la teneur et ce qu'il exprime exactement. En sortir se fait souvent au risque d'éclabousser, de dénoncer ou de trahir les siens.

Chacun d'entre nous a ses secrets. Il y a des secrets intimes de l'enfant quand il rêve qu'il vient d'ailleurs, que ses parents ne sont pas ses parents biologiques. Il s'imagine qu'il a été adopté, qu'un jour il retrouvera sa vraie famille. D'autres secrets sont attirants. On y est aspiré comme si quelque chose nous faisait aller à la recherche d'un trésor. On vit avec l'impression qu'en déterrant ce qui est caché, on accèdera à une vérité précieuse ; comme si un coin du voile pouvait enfin être levé. Un secret peut paraître magique ou bien dangereux et maléfique. Découvrir qu'une lointaine ancêtre était la fille illégitime d'un personnage connu n'est pas nécessairement désagréable. Les affects se diluent avec le temps. Le tabou s'est estompé au fil des générations en effaçant la culpabilité. Cependant, même après plusieurs générations, découvrir qu'on descend d'un criminel de guerre ou d'un escroc, d'un assassin, d'un voleur reste pénible à assumer.

**Une généalogie des secrets**

Les tabous peuvent venir d'un traumatisme vécu, dont le sujet ne peut pas parler, ou être enracinés dans des générations précédentes. Et ce qui est tabou pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Certains secrets

portent tellement d'interdits que celui qui en a la garde n'arrive plus à en avoir une représentation précise. Un secret ne se laisse pas facilement apprivoiser quand la famille cherche à le cacher. La transmission n'est pas claire, elle s'interrompt presque, laissant, ça et là, des indices. Beaucoup d'efforts sont déployés pour aider les descendants à éviter la trahison, même si quelque chose de flou, de pesant, gênant, souvent douloureux transpire.

La victime d'un traumatisme comme l'inceste, qui n'a pu le dire ou être entendu, invoque souvent le fait que la famille n'aurait pas supporté cette révélation. Se protéger soi, ou protéger la famille ? Il croit parfois qu'en restant silencieux, il protège les deux.

Les secrets qui ne sont pas du registre des fantasmes mais liés à des situations qui se sont vraiment produites, sont rendus tabous par des diktats et sont comme enkystés. «Il faut oublier. Tu imagines les conséquences si tu en parlais à qui que ce soit ?», «Ce n'est pas si grave, ne fouille pas là-dedans», «Certaines choses ne sont pas bonnes à dire.» Cela n'empêche pas que depuis leur silence forcé, les victimes puissent être vues comme nocives, «radioactives» selon un mot entendu. Le tabou de parler est alors mortifère. Dans des cas extrêmes, il peut mener au délire ou au suicide.

## Le secret produit des symptômes, le secret est un symptôme. L'élucider aide-t-il ?

Voilà quelques exemples :

Madame A. explique : «Tout ça, j'ai mis des années à le découvrir. Pourquoi ai-je dépensé tant d'énergie à fouiller dans le passé pour reconstruire et défaire les non-dits ? J'étais comme un détective. Finalement, j'ai perdu du temps à tout vouloir comprendre mais je reste moi. Les dégâts sont toujours là, même si je sais davantage pourquoi. J'ai passé des

années à m'approcher et à comprendre les tabous de ma famille. Je me suis épuisée à cela. Quand quelqu'un pronçait des mots qui touchaient à mon secret, je rougissais, j'avais l'impression qu'on allait me découvrir ; maintenant plus. Je peux en parler mais ce truc caché m'a abîmée pour toujours, je n'arrive pas à enlever la honte d'être mal à l'aise avec tous les non-dits de mes ancêtres, tout ce caché, même si je sais que cette honte n'a pas de sens. Elle est là comme une infection chronique.»

Monsieur V. dit : «Ma mère m'avait eu avec un autre homme que son mari, je l'ai appris accidentellement à trente ans. Dans l'après-coup, je comprends pourquoi mon père me traitait autrement que les autres enfants et pourquoi je lui ressemblais si peu. Je ne sais pas si c'est lié mais je ne désire pas m'engager avec une femme. J'ai presque quarante ans et je ne peux pas vivre une vie de couple et avoir des enfants. Pourquoi ça me mine de ne pas être le fils de mon père ? Pourquoi je n'en parle pas ? Mes parents souhaitent que je ne dise rien : c'est le passé et il t'a aimé comme un vrai père, oublie, quelle est la différence ? Tu ne sais pas le mal que tu lui fais maintenant avec tes questions, tu es ingrat.»

Madame M. : «Un grand oncle a abusé de moi pendant des années. Il s'est arrêté quand je suis devenue pubère. La famille ne voulait pas que je le dénonce. On me répétait qu'il ne savait pas ce qu'il faisait, qu'il n'était pas méchant, la méchante, c'est devenu moi. On me dit encore : pardonne, garde tout ça pour toi. Au fond, pour eux, c'est devenu ma faute. Je l'ai dénoncé, il a été traduit en justice et condamné, mais moi aussi d'une certaine façon, on m'a condamnée. Dans les faits, je ne vois plus une partie de mes proches et la douleur de ce qu'il m'a fait subir reste.»

Un vieil homme qui était fanatiquement anticlérical et qui frisait le mysticisme athée s'appuyait sur des raisonnements logiques et puis, un jour, on apprend fortuitement que ce «bouffeur de curé» avait été molesté par un prêtre quand il était petit. Élevé dans une famille très croyante l'enfant n'a pas osé dénoncer le prêtre. Adulte, à partir de sa souffrance, il s'est construit une analyse historique, un peu militante mais «objective» des abus de l'église. Grâce à cette élaboration intellectuelle, défensive et rationnelle qui le protégeait du traumatisme enfoui, la chape du non-dit ne pesait plus trop.

Les symptômes liés à l'interdiction de raconter ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre mais presque toujours ils gênent, et pointent une différence ou quelque chose de honteux et coupable, quelque chose «qui coince les mots». Avec l'épaisseur de plusieurs générations, cette interdiction de parler s'allège. Il devient beaucoup plus facile d'y regarder de plus près.

Être rattaché de façon plus ou moins inconsciente à une situation qui a occasionné un secret et vouloir l'éclair-

cir exige du courage. On se heurte à des lois familiales pour qui dénoncer a presque toujours pour conséquence de s'aliéner des gens qu'on aime, parfois de s'exposer à ne plus être en relation avec eux. Dans les cas d'inceste, c'est prendre le risque de détruire un semblant harmonieux qui fonctionnait plus ou moins bien !

## Comment lever le couvercle ?

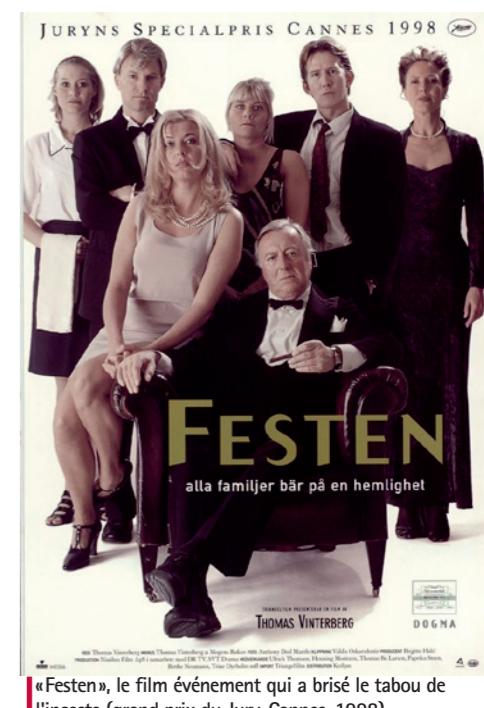
La thérapie en face à face ou l'analyse permettent de s'approcher de la souffrance et de la sortir de soi avec des mots. C'est par la parole que ça se travaille. On pense que la parole pourrait sauver mais elle ne fait pas des miracles. Elle n'évacue pas les ravages pour toujours. Elle peut aider à rendre supportable l'insupportable, à remobiliser un état psychique figé sans pour autant exorciser la souffrance.

La réponse au tabou des secrets de famille varie d'une personne à l'autre. À chacun son couvercle et sa façon de le soulever. Il n'est pas question de donner des recettes mais de suivre le patient là où il veut aller pour qu'à son rythme il apprenne à faire avec (et malgré) ses secrets pour s'approcher de lui-même.

Le livre de l'écrivain Alexandre Jardin *Des gens très bien*<sup>3</sup> est un bon témoignage du désir de traverser l'interdit d'un tabou de famille en dénonçant le passé d'un grand-père collaborateur très actif et reconnu du régime de Vichy.

Ce grand-père était, pourtant encensé par les siens. Est-ce qu'Alexandre Jardin a puisé le courage d'écrire ce livre suite à une analyse ? Ou bien est-ce le livre qui lui a servi de *talking cure* ? Il dit s'être délivré du poids de mensonges. On peut penser qu'en tout cas, l'effet cathartique du livre l'a délivré d'un énorme poids.

«Wo Es war, soll Ich werden»<sup>4</sup> écrivait Freud. Verbatim : «Là où c'était (là où ça était), j'adviendrai». Ce que je comprends, comme faire avec ce qu'on est, au plus profond de soi. Faire avec les traces qui nous ont abîmés mais que nous pouvons dénouer un peu et utiliser autrement, parfois même de façon créative. ■



«Festen», le film événement qui a brisé le tabou de l'inceste (grand prix du Jury, Cannes, 1998).

1 «Ce qui doit être tenu caché», selon le Larousse.

2 Freud, *Totem et Tabou*, Paris, NRF-Gallimard, 1993, chapitre II, «Le tabou et l'ambivalence des sentiments».

3 Paru au Livre de Poche, mars 2012.

4 Freud, *Nouvelles Conférences* (août 1932), Paris, NRF-Gallimard, 1989, XXI<sup>e</sup> conférence, «La décomposition de la personnalité psychique dernier paragraphe».

# Briseurs de tabous ou enfonceurs de portes ouvertes ?

Jean Sloover  
Chroniqueur

Pour apparaître à peu de frais comme un briseur de tabous, il est parfois utile d'en inventer de faux...



À force de parler de tout, on n'est plus crédible sur grand-chose... (BHL à ses débuts en 1980).

Leemage

1 Sébastien Fontenelle, Mona Chollet, Olivier Cyran et Mathias Reymond, *Les Éditocrates ou comment parler de (presque) tout en racontant (vraiment) n'importe quoi*, Paris, La Découverte, 2009, 204 pages. L'ouvrage vise notamment des personnalités comme l'historien Alexandre Adler, le philosophe Bernard-Henri Lévy, l'écrivain Jacques Attali, l'essayiste Alain Duhamel, les journalistes Laurent Joffrin du *Nouvel Observateur*, Christophe Barbier de *L'Express*, Philippe Val de *Charlie Hebdo*, etc.

2 Hebdomadaire d'actualité indépendant engagé à gauche : [www.politis.fr](http://www.politis.fr).

3 [www.lmsi.net](http://www.lmsi.net).

4 Paru aux éditions La Découverte en 2012, 180 pages.

5 Notamment le journaliste Éric Zemmour du *Figaro*, les philosophes Alain Finkielkraut et Pascal Bruckner, etc.

## Logorrhée

Après l'effondrement de l'Empire soviétique, qui privait l'Occident de son épouvantail «communiste», y soutient en substance Fontenelle, des «politiciens désinhibés» et des publicistes en vue<sup>5</sup> ont libéré, dans le débat public français, au nom d'une réflexion désormais décomplexée, une parole jusqu'alors cantonnée dans les cénacles de la droite extrême. «*Sous le prétexte de briser d'imaginaires «tabous» comme le racisme antiblanc ou la repentance coloniale, ces pseudo-«iconoclastes», dopés par les attentats du 11 septembre 2001, ont banalisé, en la parant souvent de vertus «républicaines», une logorrhée empruntée au vocabulaire traditionnel des xénophobes nationalistes.*»

Dans cet essai au picrate mais bien documenté, Sébastien Fontenelle décortique donc, une fois encore, le «travail de pédagogie» des éditocrates : les «amalgame», les «jérémades» et les «tricheries» qui, selon lui, sont le plus souvent au fondement de leurs discours «contestationnaires» sur l'immigration, la colonisation, les Arabes, l'islam. Il y explique comment, ce que l'économiste Frédéric Lordon du CNRS appelle le «commentariat», alors même qu'il dispose d'un accès illimité aux médias dominants et que ses idées sont reprises, à droite comme à gauche, par les plus hauts responsables politiques, s'est fait une spécialité de se poser en opposants d'un système dont ils sont en réalité les premiers garants. Dénonçant une «pensée unique», largement imaginaire, ils ont, dit-il, opéré par d'habiles truquages du réel, la banalisation du racisme et, partant, la fabrication d'un consentement conformiste au rejet de l'autre : le pauvre, l'étranger, l'immigré, le musulman, etc.

Même si elle est polémique, la démarche de Sébastien Fontenelle est salutaire : mesurer la portée des certains discours qui – à droite, mais aussi à gauche, parfois, saturent aujourd'hui l'espace public, porter un regard critique sur la prose de femmes et d'hommes qui, après tout, pour le meilleur ou le pire, ne sont rien d'autre que les idéologues de notre quotidien, est un devoir démocratique impératif. Surtout pour ceux qui, se réclamant du libre examen, refusent la lépénisation des esprits et la bêtise dont elle est le nom. L'anthropologue Farid El-Asri de l'UCL parle volontiers, à ce propos, d'un «vrai effort de résistance intellectuelle». N'est-ce pas, effectivement, de cela qu'il s'agit désormais ? ■

# Les journalistes sont-ils tabous ?

Jean-Jacques Jespers  
École universitaire de journalisme de Bruxelles - ULB

Les médias souffrent d'une réputation méritée d'allergie à la critique et, plus encore, à l'autocritique. M'étant vu proposer, il y a dix ans, la tenue d'une chronique dans un journal, j'avais reçu pour consigne de «parler de tout sauf de nous» et de «ne pas critiquer, si possible, les autres médias»..., ce qui m'avait amené à décliner l'offre. Mais cette propension à l'omerta se voit aujourd'hui contredite par les «contraintes» implacables d'un marché en crise.

Une idée reçue veut que les journalistes bénéficient, grâce à leur monopole de la parole sur l'agora, d'une sorte d'immunité. Ils s'arrogeraient le droit de dénoncer et d'éreinter sans limites mais brandiraient la liberté de la presse et le secret des sources dès que quiconque poserait des questions sur leurs pratiques. L'analyse des médias accorde partiellement cette impression. Dans un rapport officiel, le sociologue Jean-Marie Charon a dressé une liste des dérapages journalistiques les plus courants : «*Atteinte à la vie privée, atteinte à la présomption d'innocence, diffusion d'inexactitudes ou d'approximations, exposition du public à la violence, recherche malsaine du sensationnel ou du spectaculaire, manque de responsabilité quant aux effets potentiels de leurs activités sur la vie des gens, absence de remise en cause perçue comme une forme d'arrogance.*» Mais le cliché du «journaliste arrogant et cynique» doit cependant être passé au crible de la critique.

D'abord, tous les journalistes ne font pas le même métier et ils ne le font pas tous de la même façon. Pour reprendre le jugement sage de Max Weber, «*le journaliste appartient à une sorte de caste de parias que la société juge toujours socialement d'après le comportement de ses représentants les plus indignes du point de vue de la moralité.*»

**Blogueurs briseurs de grève**

En second lieu, le prétendu monopole de parole des journalistes relève désormais de la fiction. Aujourd'hui, n'importe qui peut s'exprimer avec aplomb sur n'importe quel sujet, que ce soit sur un réseau «social» ou un blog personnel, dans le cadre d'un forum (souvent sous couvert d'anonymat) ou dans l'émission «Connexion». N'importe qui peut même prétendre faire ainsi «du journalisme» et des éditeurs y voient une aubaine inespérée. Ainsi, en 2010, le *Journal de Montréal* fit échouer une grève de ses journalistes en n'alimentant ses colonnes, pendant plusieurs semaines, que grâce à des blogueurs.

Enfin, la charge contre les journalistes se trompe de cible. Toutes les études montrent que l'industrialisation de l'information réduit chaque jour l'espace de décision des journalistes. Un des points sensibles de cette évolution est le choix des titres et la hiérarchisation des contenus. Ces tâches sont désormais assumées par des responsables éditoriaux spécialisés, chargés explicitement de valoriser les aspects «percutants» ou «porteurs» de l'information. En presse imprimée, la confection du titre, du chapeau, des intertitres et des exergues échappe à l'auteur du texte, lequel est en outre parfois réécrit complètement pour «coller» à la ligne éditoriale. Sur les sites d'information en ligne, la rédaction des titres obéit à des impératifs liés au référencement sur les moteurs de recherche, et ceci peut conduire à des titres sans rapport avec le contenu. Dans les médias audiovisuels, les consignes des chefs d'édition vont jusqu'à préciser l'angle sous lequel le reportage devra être construit. Quant au choix du sommaire, il incombe de plus en plus souvent au seul rédacteur en chef ou à son délégué et échappe à la concertation professionnelle. Un exemple récent : c'est le directeur de la rédaction d'un grand quotidien qui rédigea seul et distribua d'autorité à ses journalistes la liste détaillée des «remèdes à la crise» qu'il leur enjoignait de traiter dans autant de «pages spéciales». Quant à la gestion des médias *mainstream*, elle est assumée aujourd'hui, dans de nombreux cas, par des managers venus d'autres secteurs d'activité dont ils appliquent les recettes.

“ La grande majorité des journalistes sont parfois amenés à agir « contre leur conscience » pour garder leur emploi dans un contexte de crise. ”

## Chiens de garde

D'ailleurs, les enquêtes révèlent un profond malaise au sein de la profession journalistique. Les conditions de travail dans les rédactions se caractérisent de plus en plus par la précarité, le stress et la frustration. Selon une étude de l'Association des journalistes professionnels, plus de 8 journalistes belges francophones sur 10 estiment que leur salaire n'est pas en rapport avec leur charge; le temps de travail des journalistes dépasse en moyenne de 23% la durée mentionnée dans leur contrat d'emploi; 40% des journalistes envisagent de quitter le métier avant la fin de leur carrière et 47% se déclarent insatisfaits de leurs conditions de travail. Le taux de prévalence de l'épuisement professionnel (*burn-out*) est de 10% chez les journalistes flamands, alors que le taux moyen dans la population active est de 4%. Or on sait que l'une des causes principales du *burn out* est la contradiction vécue entre les valeurs affirmées et les conditions réelles d'exercice de l'activité. La grande majorité des journalistes se disent conscients de leur responsabilité sociale et décidés à jouer leur rôle de «chiens de garde» de la démocratie, mais une proportion aussi importante avoue que les rythmes de production, les relations hiérarchiques et les exigences de l'éditeur les empêchent de respecter cet engagement et qu'ils sont parfois amenés à agir «contre leur conscience» pour garder leur emploi. D'autant plus que 22 journalistes belges sur 100 travaillent sous le régime du contrat d'entreprise et non du contrat d'emploi. Ces 22% «d'indépendants» sont pieds et poings liés à leur employeur, qui peut se débarrasser d'eux, sans préavis ni indemnité, à la moindre insatisfaction et est en mesure de leur imposer une «productivité» nuisible à la qualité rédactionnelle, pour une rémunération parfois inférieure au salaire minimum garanti.

“ C'est sans doute au prix d'une réinvention de la citoyenneté qu'une nouvelle page de l'histoire du journalisme pourra être écrite. ”

média, à savoir l'ensemble des critères de valeurs sur lesquelles le secteur industriel des médias s'accorde, non pour des raisons idéologiques ou morales, mais parce que ces valeurs favorisent le mieux les tirages et les audiences. Quant aux politiques, anxieux de notoriété, ils leur emboîtent le pas: si les médias parlent d'un sujet, le politique en parlera, donc le citoyen en parlera aussi, les médias en concluront que le sujet est «porteur» et amplifieront encore leur couverture à son propos, notamment en y ajoutant des «avis» pas toujours éclairés, un procédé peu coûteux et efficace pour augmenter le buzz autour d'un récit, et par conséquent autour de la «marque» du média qui en est le vecteur. C'est par ce cycle fatal que la valeur marchande d'une information l'emporte sur sa signification sociétale.

# MANIFESTE XXI

## Un autre journalisme est possible

La révolution numérique n'est pas celle que l'on croit

## UNE PETITE HISTOIRE DE LA PRESSE ET DES LECTEURS

## Ce que XXI nous a appris

## DES JOURNAUX SANS PUBLICITÉ, C'EST POSSIBLE

## Pour un journalisme utile

Par Laurent Beccaria et Patrick de Saint-Exupéry

Quand le «vrai» journalisme se rebiffe...

## Procès injuste ?

Heureusement, une certaine prise de conscience se fait sentir, à la fois au sein des rédactions, dans les associations professionnelles de journalistes, dans des organisations sociales et culturelles, mais aussi chez des éditeurs et même chez des élus. Par exemple, la généralisation des sociétés de rédacteurs dans les médias, qui représentent le capital intellectuel face au capital financier. Ou la création, en 2010, du Conseil de déontologie journalistique: ce conseil de presse tripartite (journalistes, éditeurs, «société civile») est en mesure de faire émerger des valeurs éthiques face aux stratégies marchandes ou sensationnalistes et ses, s'ils ne sont assortis que de sanctions symboliques, créent déjà une certaine jurisprudence professionnelle.

Il est à la fois injuste et insuffisant de ne s'en prendre qu'aux journalistes, en tant qu'ensemble indiscriminé, pour dénoncer les dérives des médias. C'est sans doute au prix d'une réinvention de la citoyenneté qu'une nouvelle page de l'histoire du journalisme pourra être écrite. On devra compter sur la vigilance et l'esprit critique des consommateurs de médias pour soutenir l'effort méritoire des journalistes qui veulent se distancer du racolage. Si ces derniers restent isolés au sein de leur entreprise, stigmatisés par des résultats biaisés de tirage ou d'audimat, les «impératifs» du marketing éditorial auront vite fait de les réduire au silence. Et, comme disait l'autre, «si tous les dégoûtés s'en vont, il ne reste que les dégoûtants». ■

# Le tabou de l'agenda laïque

François De Smet

Docteur en philosophie - ULB

Parler de tabous et de laïcité pourrait paraître inopportun. La laïcité est un combat séculaire visant à séparer l'Église de l'État. De par cette mission fondatrice, elle a pour nature de briser des tabous anciens sur la place de la religion dans la société, le poids des traditions sur l'évolution des individus. Pour autant, comme toute idéologie, la laïcité porte sa part de craintes refoulées par nécessité originelle.

Distinguons deux échelons: les tabous liés à la laïcité organisée telle qu'elle existe en Belgique d'une part, et les tabous liés à la laïcité comme principe philosophique général d'autre part. Ces deux niveaux partagent en commun un tabou lié à la nature dynamique du sentiment religieux et à l'identification abusive du principe de laïcité avec la dynamique de la sécularisation.

## Dilemme épique

La laïcité organisée en Belgique compose depuis ses débuts avec son tabou fondateur, apparemment irréductible, condensé dans l'infinie duplicité de l'article 4 de ses statuts définissant la laïcité à la fois comme mouvement visant à séparer l'Église de l'État et comme principe philosophique visant à refuser la transcendance comme principes de vie et d'éthique<sup>1</sup>. L'ambivalence réside dans le lien entre la laïcité comme projet de société visant à séparer l'Église de l'État et la prise de position philosophique consistant à promouvoir les visions de la vie s'abstenant de renvoyer à la dépendance vis-à-vis d'une transcendance. Le tabou réside dans l'incapacité manifeste de la laïcité organisée d'effectuer un choix entre ces deux branches, qui sont pourtant incompatibles et ne pourront que continuer à générer des tensions internes sur l'identité même du mouvement. On comprend l'ampleur du problème si on tente de tirer toutes les conséquences de chaque alternative.

<sup>1</sup> «Par laïcité, il faut entendre d'une part: la volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, dotée d'institutions publiques impartiales, garante de la dignité de la personne et des droits humains assurant à chacun la liberté de pensée et d'expression, ainsi que l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine, de culture ou de conviction et considérant que les options confessionnelles ou non confessionnelles relèvent exclusivement de la sphère privée des personnes. Et d'autre part: l'élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toute référence confessionnelle, dogmatique ou surnaturelle, qui implique l'adhésion aux valeurs du libre examen, d'émancipation à l'égard de toute forme de conditionnement et aux impératifs de citoyenneté et de justice.» (Statuts du Centre d'Action Laïque).



La fin du Concordat, victoire laïque (1871).

NDLR : Cet article n'engage que la responsabilité de son auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Centre d'Action Laïque.

“ Le tabou réside dans l'incapacité manifeste de la laïcité organisée d'effectuer un choix entre ces deux branches. ”

“Pour la laïcité, il y a une interrogation à mener sur ce qu'est au juste une religion et sur le poids qu'elle joue dans l'identité des croyants.”

pour une séparation étanche des organisations cultuelles et philosophiques des structures étatiques.

Le dilemme est donc épique. Son histoire au sein d'un pays fortement clivé entre cléricaux et anticlericaux met la laïcité organisée dans une situation de rentière qui la place dans l'impossibilité de choisir entre ces deux branches sans se tirer une balle dans le pied et se couper d'une partie d'un réseau fortement maillé de régionales et de militants dont il n'est pas sûr qu'ils s'accorderaient tous entre eux sur

la juste interprétation de l'article 4. Le flou permet l'unité et la pérennité des actions. La nature ayant horreur du vide, on ne s'étonnera pas de constater que la laïcité organisée a renoncé depuis longtemps au combat anticlérical *stricto sensu* pour se transformer en grande organisation d'éducation permanente disposant aujourd'hui d'une expertise réelle et reconnue dans des domaines relevant bien plus de la citoyenneté que de la laïcité, tels que la défense des sans-papiers ou l'euthanasie.

### Agenda laïque

Le second tabou, lié directement au premier, concerne la pensée laïque au sens large et la confusion abusive entre laïcité et sécularisation. Il s'agit pourtant de termes bien distincts. Le premier est un principe de séparation de l'État et des Églises; le second est une dynamique sociale, qui traduit l'idée que l'importance des croyances en des vérités révélées et transcendentales diminue dans la société. Comme le rappelle opportunément Jean Bauberot, la confusion entre laïcité et sécularisation manque la nature de ce qu'est la religion et la liberté qui s'y attache:

«Affirmer que la religion ne peut se vivre que dans la sphère privée, au sens de "sphère intime", refuser le droit de manifester ses convictions religieuses dans l'espace public, vouloir neutraliser cet espace de toute expression religieuse, c'est opérer un court-circuit entre laïcité et sécularisation: on est plus ou moins sécularisé suivant que l'on a un rapport proche ou éloigné de la religion, que l'on "en prend et on en laisse" selon l'expression populaire. La laïcité est de l'ordre du politique, et même quand la culture y a sa part, il s'agit d'une culture politique. La sécularisation est de l'ordre du socioculturel. Elle est liée à une dynamique sociale»<sup>2</sup>.

Il y a là un élément intéressant à creuser: y a-t-il, consciemment ou non, un agenda laïque? La laïcité, sous ses différentes formes organisées, a-t-elle pour objectif de faire advenir un monde sans religions, où les seules croyances concerneront des valeurs humaines et immortelles? La réponse à cette question ne rassemblerait sans doute pas tous ceux qui se disent laïques. Le postulat sous-jacent de nombreux militants laïques est que la séparation de l'Église et des États diminuera de *facto* le poids des religions et aboutira à une société de plus en plus sécularisée, comptant de moins en moins de croyants. D'autres sont simplement partisans d'un

monde où les religions restent présentes, mais au sein duquel la séparation avec les lieux de décisions institutionnels est stricte. Cette question d'agenda peut paraître anodine; elle constitue pourtant un tabou par son refoulement perpétuel, alors qu'elle est en réalité pleinement dans l'air du temps. Le symptôme en est que les controverses entre religions et laïcité éclatent sur les terrains publics ou mixtes où l'on peut supposer que les comportements et les idées peuvent se contaminer tels que les administrations, les commerces, et surtout les écoles. C'est parce que les uns craignent que les comportements religieux acceptés, tels que les signes ostentatoires, se propagent si on les accepte et que les autres craignent au contraire que la neutralisation de ces signes diminue l'influence religieuse que les polémiques entre laïcs et religieux éclatent sur les terrains d'influence. Le tabou, en l'occurrence, serait de nier plus longtemps qu'il y a là une guérilla des esprits. La laïcité organisée n'agresse pas directement les croyances religieuses, mais combat directement les moyens par lesquels celles-ci pourraient s'étendre; les religions se sentent attaquées par ce biais puisqu'elles considèrent que le prosélytisme et l'extériorisation font partie de leur droit naturel de conviction et de confession.

Pour la laïcité, organisée, ou non, il y a là une interrogation à mener sur ce qu'est au juste une religion et sur le poids qu'elle joue dans l'identité des croyants. Comparer la religion à un hobby entièrement privatisable est une erreur, en fait comme en droit. Les droits de l'homme, en Belgique comme en Europe, reconnaissent que la liberté de religion et de conviction inclut le droit de manifester ses croyances et convictions en public<sup>3</sup>. Le prosélytisme est même protégé en tant que tel, car si on ne pouvait admettre le droit des individus d'en convaincre d'autres, a considéré la Cour européenne des droits de l'homme, on violerait de manière sérieuse la liberté de croire<sup>4</sup>. La religion n'est donc pas entièrement privatisable. En revanche, le sentiment religieux change de forme et évolue. Le tabou de la laïcité comme principe repose sur le refus d'assister à cette évolution et de l'étudier, cédant à la tentation de voir les religions comme des niches dont l'influence doit disparaître, et non comme le reflet d'un besoin d'identité et de sens qui devra se matérialiser d'une manière ou l'autre. C'est ce que nous nous sommes permis ailleurs de nommer, en l'appelant de nos vœux, une *laïcité dynamique*<sup>5</sup> qui incorporerait l'évolution du sentiment religieux, et se construirait avec les croyants partisans d'une séparation claire des lieux de décision et du partage d'un bagage philosophique commun, par exemple par le biais d'un cours commun de philosophie et d'histoire des religions en lieu et place des cours dits philosophiques. Mieux percevoir ces évolutions lui permettrait d'être davantage à la page, voire de toucher des nouveaux publics et de redonner un corps nouveau à ses propres combats. ■

2 Jean Bauberot, *La laïcité falsifiée*, Paris, La Découverte, 2012, p. 130.

3 Article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme: «Liberté de pensée, de conscience et de religion: Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.»

4 Pour la Cour, sans le prosélytisme, «le droit de changer de religion risquerait de rester lettre morte» (arrêt Kokkinakis). À noter, toutefois, que la même Cour a également admis dans un autre arrêt (Larissi) qu'il n'y avait pas de violation de l'article 9 si la personne sur lequel l'action de prosélytisme avait été exercée avait fait l'objet d'un harcèlement dû au caractère autoritaire des personnes ayant tenté de la convertir (en l'occurrence, dans un milieu militaire).

5 François De Smet, *Vers une laïcité dynamique*, Bruxelles, Éditions de l'Académie, 2012.

# La mort indécente

Xavier De Schutter

Philosophe<sup>1</sup>

Dans notre société occidentale passablement sécularisée, le tabou se porte mal. N'est-il d'ailleurs pas en voie de disparition? Rien –ou presque rien– n'est plus frappé du sceau radical du tabou. Même la mort.

### Esthétisme mortuaire

Il semble en effet que notre civilisation moderne, urbaine, industrialisée, technologique, cherche à nier la mort, à expulser le trépas en jetant sur lui un voile pu-

“Notre réponse à la mort consiste à ne vouloir penser à rien d'autre qu'à la vie. ”

Il n'existe donc pas de réel tabou de la mort. Tout au plus est-il inconvenant d'en parler, de la montrer, de l'afficher publiquement: la mort est indécente. À moins bien sûr d'être virtuelle, comme sur les écrans des consoles, des télévisions et dans les salles de cinéma. Là, réduite à une idée abstraite, elle joue, me semble-t-il, le rôle qu'Aristote attribuait au théâtre: celui d'une catharsis. À moins bien sûr aussi d'être polarisée: c'est en effet cette même indécence qui est exploitée par le voyeurisme de certains médias, confirmant par la même occasion qu'il n'y a plus de tabou. Par contre, lorsqu'elle entre dans nos demeures, frappe nos proches, elle est indécente et ne peut être dite que par euphémismes.



© Velours noir - DR.

1 Xavier De Schutter est l'auteur, entre autres, des *Métamorphoses du divin et du Destin lunaire de l'âme* (Espace de Libertés, 2002 et 2006) ainsi que de *Délices et supplices de l'au-delà*, (Desclée De Brouwer & Mols, 2010).

avec le sourire, comme s'il vaquait à ses occupations, lisait son journal ou fumait sa pipe. La thanatopraxie a été interprétée comme l'équivalent moderne de l'ancienne toilette du mort qui était exposé «dans ses habits du dimanche», mais elle ne se résume pas à cela. Cet esthétisme mortuaire trahit également une certaine futilité propre à une civilisation qui accorde tant d'importance à l'apparence (au *paraître* plutôt qu'à l'*être* et donc aussi plutôt qu'au *non-être*!). L'artifice exprime aussi et surtout un malaise plus profond: la dénégation de l'idée que mourir, c'est pourrir, le refus de voir la mort en face, dans ce qu'elle a de plus cru.

En réalité, ce déni de la mort avait déjà été pointé dès 1955 par le sociologue anglais Geoffrey Gorer. Il avait montré dans un article intitulé *The Pornography of Death* que la mort est devenue en Occident un sujet tabou –je dirais plutôt un sujet dérangeant, déplacé, indécent, obscène– qui a remplacé le sexe comme principal interdit. «*Aujourd'hui, écrit-il, la mort et le deuil sont traités avec la même pruderie que les pulsions sexuelles, il y a un siècle*». Jadis on expliquait aux enfants qu'ils naissaient dans un chou ou étaient apportés par une cigogne, mais on ne voyait aucun inconvénient à ce qu'ils assistent à l'agonie d'un proche. Il est vrai qu'alors le spectacle était presque inévitable puisqu'on rendait l'âme à la maison, et non dans un hôpital. De nos jours, l'érotisme envahit nos panneaux publicitaires et les enfants sont initiés dès le plus jeune âge à la physiologie de la reproduction. Par contre, ils n'assistent plus aux derniers instants d'une vie qui s'éteint. La mort, autrefois familière et domestiquée, est désormais reléguée dans un home pour vieillards –un mouroir– ou dans un hôpital aseptisé où elle est traitée comme une maladie prise en charge par des professionnels. Pour résumer cela en une formule, disons que le tabou qui jadis entourait les mystères d'Éros se porte aujourd'hui sur les mystères de Thanatos.

La thèse de Gorer fut reprise et étayée en France par l'historien Philippe Ariès ou par le thanatologue Louis-Vincent Thomas. De fait, plusieurs éléments semblent confirmer que la mort est désormais un sujet qu'il convient d'évoquer avec la plus grande discrétion, qu'il faut paraphraser plutôt que dire, qu'il faut cacher plutôt que montrer. N'est-il pas significatif que notre civilisation ait tendance à remplacer le terme *funérarium* par le néologisme rassurant *athanée* qui, avec son alpha privatif, signifie «lieu de la non-mort»? De même, les manifestations publiques du deuil ont disparu ou sont réduites à leur plus simple expression. Trop voyant, le dais noir accroché à la porte de la maison endeuillée n'est plus de mise. La veillée mortuaire (qui dans les sociétés traditionnelles était, et est parfois encore, tapageusement accompagnée de pleureuses professionnelles) a disparu, et les vêtements noirs du deuil eux-mêmes sont passés de mode. Même le corbillard, autrefois noir, est souvent

devenu gris de façon à passer inaperçu dans le flot de la circulation des vivants. En un mot, le deuil se porte mal, il est déritualisé, et la mort doit être escamotée. Étant comprise comme une sorte de maladie honteuse, l'exprimer en public est inacceptable comme l'est un comportement morbide. Pleurer ouvertement un mort est perçu comme une impudeur, une faiblesse qui nous rappelle ce que nous ne voulons ni voir ni savoir.

### Pas de réponse rassurante

Il n'est sans doute pas fortuit que cette évacuation de la mort hors de la vie quotidienne soit une caractéristique de notre époque marquée par le recul des religions traditionnelles qui encadraient la mort dans un formalisme rituel et des discours eschatologiques réconfortants,

voire lénifiants, auxquels adhéraient la majorité des gens jusqu'à il n'y a pas si longtemps que cela. Évoquer le paradis, exprimer l'espoir de se retrouver dans un au-delà meilleur, parler d'un «départ», tout cela et bien d'autres euphémismes du genre est permis et attendu. Par contre, serait-il décent de clamer lors de funérailles que la mort est un gouffre qui anéantit, une béance qui annihile l'individu, une sorte d'auto-critique de la nature qui reconnaît le caractère éphémère de toute existence?

Non bien sûr. Les Anciens disaient: «*De mortuis nihil nisi bene*» («Des morts, on ne peut rien dire si ce n'est du bien»). On peut élargir la phrase: «*De la mort, on ne peut rien dire, si ce n'est du bien!*»

Pour le dire autrement, l'expression du deuil a régressé en même temps que la croyance ferme en une vie future. Notre société n'est certes pas devenue incroyante, tant s'en faut puisque la majorité des funérailles se passent encore à l'église, mais elle ne dispose plus d'une réponse assurée et rassurante à propos de la survie.

Notre seule réponse au drame de la mort s'inspirerait-elle de la politique de l'autruche qui, comme on sait, consiste à refuser de voir ce qui fait peur et dérange? Enfin, notre réponse, désuète réponse!, à la mort consiste à ne vouloir penser à rien d'autre qu'à la vie, mieux: à la vie juvénile. Notre société exige que l'on soit jeune et performant. Or, la maladie, la vieillesse et la mort sont perçues comme des contre-performances, des échecs. Voilà sans doute pourquoi l'on cherche à esquiver notre triste finitude en taisant la mort autant que peut se faire.

Ne serait-il pas utile de réapprendre non pas à croire ni à renouer avec un formalisme rituel mais à philosopher en se souvenant de ce que disait Montaigne. À la suite de Platon et de Cicéron, l'humaniste affirmait que «*philosopher, c'est apprendre à mourir*». On a envie d'ajouter: c'est à tout le moins apprendre à ne pas voir en la mort une indécence, et encore moins un tabou. ■

**Le tabou qui jadis entourait les mystères d'Éros se porte aujourd'hui sur les mystères de Thanatos.**

### VATICAN CASH PLUS BLANC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, plus moyen de payer par carte dans la sainte cité du Vatican. Du cash, rien que du cash. Ce n'est pas une décision du Grand Argentier pontifical, non. Mais bien d'organismes internationaux de contrôle, qui estiment que le Saint-Siège ne respecte toujours pas les normes internationales de lutte contre le blanchiment. Un comble, au pays des soutanes immaculées. Heureusement, Joseph Ratzinger veille au (bon) grain: son entourage affirme que le pape a entrepris de nettoyer ses écuries financières. Qu'il prenne garde: le dernier à avoir voulu se lancer dans une telle opération de blanchissage fut le très éphémère Jean-Paul I<sup>e</sup>, que les pontes de l'IOR (Institut des œuvres de religion, la banque vaticane), au premier rang desquels le sulfureux Paul Marcinkus, originaire de Chicago (ça ne s'invente pas) eurent vite fait d'envoyer *ad patres* après moins d'un mois de pontificat. Et le pauvre Albino Luciani ne fut que l'un des nombreux morts de cette ténébreuse affaire qui mena à la faillite, bien avant la crise bancaire, du Banco Ambrosiano... (yk)

### MALALA TOLÉRANCE

En janvier, Malala est sortie du Queen Elizabeth Hospital (Birmingham) «pour poursuivre sa rééducation au domicile provisoire de sa famille» en attendant de subir une opération de reconstruction du crâne. Entre-temps, il s'en est fallu de peu pour que, durant ses heures de souffrance, Malala Yousafzai, 14 ans, coiffé sur le poteau Barack Obama himself en tant que personnalité de l'année 2012 du magazine américain Time. Pour rappel, le mouvement taliban au Pakistan a revendiqué l'attentat qui a frappé Malala, en octobre 2012 à Mingora, affirmant qu'elle «a été visée à cause de son rôle de pionnière dans la promotion du sécularisme et de la soi-disant modération éclairée». Du plomb dans le crâne de celle qui se bat pour que les femmes aient une tête là où les talibans voudraient qu'elles ne soient que des corps, quoi de plus normal pour les intolérants. Une pétition de 60 000 signatures a réclamé depuis la désignation de Malala pour le prix Nobel de la Paix 2012 qui est finalement échu à l'Union européenne. Un prix mérité au regard de l'histoire certes, mais à contretemps des enjeux de notre époque qu'incarne si bien Malala. (map)

### BONNES ONDES

Presque un an après avoir été tancé (gentiment) par la Commission et (avec une énergie toute médiatique) par le Parlement européen, le Hongrois Viktor Orbán vient de subir chez lui une défaite symbolique sur le plan de la liberté d'expression. Klubradio, qui avait été privée de fréquence après l'arrivée au pouvoir des conservateurs du Fidesz en 2010, va lui donner à nouveau tout le loisir d'apprécier ses ondes favorables à la gauche libérale. La justice a confirmé en janvier le jugement de novembre qui oblige le conseil des médias à autoriser Klubradio à reprendre ses retransmissions sur la fréquence 92.9.

Fort de sa majorité absolue au Parlement, Viktor Orbán avait lancé il y a un an un vaste chantier de réformes législatives et constitutionnelles dont plusieurs avaient été jugées contraires aux règles européennes. Mais, tout à son aise, Orbán continue tranquillement son nationalisme à la petite semaine, contraignant notamment les enseignants à donner des cours d'histoire patriotique aux enfants et réduisant l'offre d'apprentissage des langues étrangères. Belle victoire, Viktor! (map)

### GAY GAY PILLONS-NOUS

Le dialogue interreligieux, c'est important et bien utile: ça permet d'échanger de bons trucs, de vieilles recettes. C'est ainsi qu'en décembre, dans son discours annuel à la Curie romaine, le pape a longuement cité l'essai du grand rabbin de France, Gilles Bernheim, publié le 18 octobre dernier: *Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption: ce qu'on oublie souvent de dire*. Est-ce justement en raison de trous de mémoire, toujours est-il que le Pape a profité de ce pensum pour y piller son argumentation contre le mariage homosexuel et l'adoption d'enfants par les couples ainsi formés. «*Le grand rabbin de France, Gilles Bernheim, écrit Benoît XVI, a montré que l'atteinte à l'authentique forme de la famille, constituée d'un père, d'une mère et d'un enfant, parvient à une dimension encore plus profonde.*» Il ajoute: «*Il devient clair maintenant qu'ici est en jeu la vision de l'être même, de ce que signifie en réalité le fait d'être une personne humaine.*» Et le pape de conclure: «*Celui qui défend Dieu défend l'être humain!*». Être humain qui ne peut donc être gay? Pfff, mais quelle tristesse, Benoît! (map)

### DEUX OBSERVATOIRES POUR LA PLANÈTE LAÏQUE

En décembre, François Hollande a glissé sous le sapin un Observatoire de la laïcité qui devrait voir le jour en France en 2013. Un cadeau fait à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. L'Élysée a commenté: «*L'Observatoire aura pour mission de faire des propositions sur la morale publique à l'école. Il s'inspire de la loi sur la laïcité, censée répondre parfaitement aux enjeux du temps présent.*» En septembre 2012, le ministre de l'Éducation Vincent Peillon avait annoncé la mise en place d'une mission sur la transmission de la «morale laïque» à l'école qui deviendrait une discipline à part entière. L'aboutissement annoncé d'une déjà longue réflexion puisque, fin 2003, un autre Corrézien, Jacques Chirac, avait promis la mise en place d'un tel observatoire de la laïcité. Problème: il existe déjà en France un observatoire présidé par Jean-Michel Quillardet, avocat à la cour d'appel de Paris et ancien grand maître du Grand Orient de France. C'est en 2008 qu'il a fondé avec Antoine Sfeir l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires, dont il assure la présidence. (map).

### DES EFFETS D'UNE DIVISION...

En 1993, la Belgique se glorifiait d'être le premier pays européen à créer un service public indépendant chargé de lutter contre le racisme. Vingt ans plus tard, des directives européennes y ont adjoint toutes les formes de discrimination liée à l'orientation sexuelle, le handicap, l'état de santé, etc. Pour affiner l'analyse des «plaintes» et mesures en ces matières, la question des flux migratoires et celle de la traite des êtres humains ont complété les missions du Centre pour l'égalité des chances (laissant dans un autre institut la question du genre, ce que l'on pouvait déjà regretter). Aujourd'hui, évolution institutionnelle aidant, le Centre «initial» ne conservera «que» la lutte contre les discriminations, les flux migratoires et la traite étant dorénavant gérés par des organes extérieurs. Même si les niveaux de pouvoirs responsables ne sont plus centralisés, il apparaît que ce choix représente une perte de cohérence et de connaissance des publics visés, récemment arrivés sur le territoire ou non. Risque de moins de transversalité, de politiques plus éclatées (puisque aussi dépendant de ministres différents)... peut-être au détriment des publics concernés. Dommage. (ed)

# Pas de rédemption pour les chrétiens de Syrie

Pascal Martin

Journaliste

**Entre régime et opposition, les minorités chrétiennes de Syrie s'attendent au pire. Personne ne volera à leur secours.**

L'historien français Pierre-Jean Lui-zard est directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et spécialiste des sociétés musulmanes<sup>1</sup>. Il décrit les minorités chrétiennes de Syrie comme les otages d'une sale guerre. Un contexte dans lequel la laïcité est complètement déconsidérée.

**Les chrétiens n'avaient pas à se plaindre en tant que communauté de l'attitude des autorités syriennes à leur égard, même s'ils souffraient comme les autres Syriens de l'absence de démocratie et des exactions du régime.**

symboliquement: c'est une chrétienté qui a des racines très anciennes. Il y a un très fort contraste entre cette présence qui revêt pour les chrétiens dans le monde –et plus particulièrement pour les catholiques– une très grande importance, et son absence de poids politique. Les chrétiens de Syrie sont aujourd'hui les otages d'une guerre dans laquelle ils sont divisés. Une guerre entre des protagonistes dont ils ne font pas partie. Ce contraste est la marque principale de leur situation actuelle, au-delà de leurs divisions entre de multiples églises, souvent divisées elles-mêmes entre orthodoxes et uniates catholiques.

**Pourquoi cette absence de poids politique ?**

Cette communauté n'est pas parvenue à s'unifier autour d'un discours qui la placerait sur l'échiquier politique. Elle n'a pas de porte-parole. Il y a des chrétiens (Michel Kilo, Georges Sabra) qui sont du côté de l'opposition. Et d'autres qui sont en relation avec le régime, ce qui est le cas des hiérarchies religieuses qui n'ont pas le choix de toute façon. Mais il n'existe pas de camp chrétien comme il y en a un au Liban, fût-il très divisé.

**Au-delà de l'appartenance à ces minorités, leurs membres s'identifient-ils dans la société syrienne nécessairement comme chrétiens ?**

C'est très important. Quelqu'un comme Georges Sabra, qui est un ancien communiste et proclame son athéisme, a été nommé à la tête du Conseil national syrien et de la coalition des forces de l'opposition syrienne en sa qualité de chrétien. Le fait d'être musulman ou chrétien en Orient a une très grande importance, que vous soyez croyant ou non. C'est une identité qui fonde la manière dont vous fondez votre vie dans le pays.

**Dans ce contexte, y a-t-il une place pour la laïcité ?**

La tragédie est que l'un des principaux partis à avoir promu l'idéal laïque en Syrie et en Irak est le parti Baas (au pouvoir à Damas). La laïcité n'est pas considérée comme une solution à une situation communau-

taire conflictuelle, mais très souvent assimilée à un régime autoritaire et, pour les musulmans en tout cas, à un régime qui leur a fait la guerre en étant taxé d'être laïque et impie, avant d'être taxé d'alaouite.

**Aujourd'hui, on peut parfois entendre que le régime al-Assad constitue la seule chance de survie pour ces chrétiens. Qu'en est-il exactement ?**

Il est vrai que pendant des années, le régime de Bachar al-Assad, au fur et à mesure qu'il dépendait de réseaux régionaux alaouites, avec la montée de l'opposition sunnite, a vu se former une sorte de solidarité des minorités pour le soutenir. C'était le cas des chrétiens qui n'avaient pas à se plaindre en tant que communauté de l'attitude des autorités syriennes à leur égard, même s'ils souffraient comme les autres Syriens de l'absence de démocratie et des exactions du régime. C'était aussi le cas des Druzes et des minorités ethniques, comme les Kurdes notamment.

**Et puis, il y a le spectre de la situation des chrétiens d'Irak...**

Les chrétiens syriens, qui n'ont pas d'unité ni de représentant, sont en effet unifiés aujourd'hui par une très grande angoisse, craignant de devenir des boucs émissaires après la chute du régime al-Assad. Chacun d'entre eux partage le spectre de ce qui s'est passé chez les chrétiens d'Irak. Mais cela ne suffit pas à les rassembler autour d'un idéal laïque, ni de façon homogène dans un camp comme dans l'autre. L'opposant

Michel Kilo ne représente que lui-même. Quant à Georges Sabra, on peut penser qu'il a été mis à la tête du Conseil national syrien pour rassurer les chrétiens sur les intentions de l'opposition à leur égard, mais c'est très loin de suffire. Les chrétiens se heurtent à une «confessionnalisation» du conflit, et notamment ce fait nouveau qui est la confessionnalisation des sunnites. Traditionnellement, ceux-ci ne se considéraient pas comme une confession, mais comme la majorité musulmane placée surtout dans un lien organique avec l'État qui contrôlait l'islam à travers une série d'institutions. Aujourd'hui, entrés dans un processus de confessionnalisation, les sunnites se voient comme une communauté à part entière, divorcée de l'État.

**Le sort promis aux minorités chrétiennes après la chute toujours hypothétique du régime al-Assad entre-t-il d'une manière ou d'une autre dans la réaction des Occidentaux ? Peut-on imaginer demain une «croisade» pour les sauver ?**

Lors de sa visite au Liban en septembre 2012, Benoît XVI avait ciblé ce qu'il avait appelé le fondamentalisme comme étant un danger pour la coexistence entre les religions. C'est peut-être là le

maximum que le Vatican puisse faire. Le pape n'a condamné ni le régime al-Assad ni l'opposition syrienne. Pour le reste, les Occidentaux ont laissé les chrétiens d'Irak à leur triste sort. La France, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, avait facilité leur exfiltration. Mais cette politique a été très vivement condamnée parce qu'elle s'annonçait fatale à terme pour ce qui restait de communauté chrétienne en Irak. Beaucoup de responsables chrétiens ont ainsi estimé que son avenir était en Irak et pas en France. Les chrétiens de Syrie ne représentent pas un enjeu politique tel que les pays occidentaux interviendreraient pour les sauver. On est davantage dans le registre de la liberté religieuse, de la démocratisation, de la liberté d'expression: c'est en leur nom que les pays occidentaux interviendreraient. Mais on voit très bien que le lien avec ces pays «ex-chrétiens» n'interfère plus dans la défense des minorités chrétiennes. C'est aussi le cas au Nigeria, comme dans d'autres pays où elles sont menacées. ■

1 On peut lire notamment *Laïcités autoritaires en terres d'islam*, 2008, Paris, Fayard, 287 p.

## La Pensée et les Hommes

### À la radio

Tous les samedis sur La Première vers 19h05 (ou 22h30)

### À la télévision

#### Réflexions démocratiques

Comment rendre la démocratie plus effective ?  
Étienne Pohl, Émile Peeters et Jacques Lemaire

#### Une école laïque au Rwanda

L'enseignement laïque primaire et secondaire en Afrique  
Raina Luff et Jacques Lemaire

#### Bruxelles, 3 septembre 1942

#### La déportation des Juifs de Belgique

Illustré par de nombreux documents d'archives rarement montrés au public, le film retrace les différentes étapes qui ont précédé et rendu possible la déportation massive de la population juive de Belgique par les nazis

Une production du Centre d'Action Laïque

### La joie, perspective ouverte

Xavier Verougstraete et Jacques Lemaire

SAMEDI	9
FÉVRIER	
10h30	
	sur la UNE

MARDI	12	VENDREDI	15
FÉVRIER		FÉVRIER	
Fin de soirée		18h55	
	sur la UNE	sur la TROIS	

DIMANCHE	17	SAMEDI	23
FÉVRIER		FÉVRIER	
9h30		10h30	
	sur la UNE	sur la UNE	

MERCREDI	6
MARS	
18h55	
	sur la TROIS

MARDI	26	VENDREDI	1
FÉVRIER		MARS	
Fin de soirée		18h55	
	sur la UNE	sur la TROIS	



# Un financement embryonnaire pour la recherche ?

Julie Pernet

Cellule «Europe et International» du CAL

**Les institutions européennes négocient actuellement «Horizon 2020», le nouveau programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation. Technique, ce texte est également politique puisqu'il fixe les règles de financement de la recherche par l'Union européenne pour 2014-2020. Dans ce cadre, la question de l'embryon humain fait débat.**

Depuis plusieurs semaines, la question du financement de la recherche scientifique sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires humaines (CSEh), fait débat, qui plus est dans un contexte économique difficile qui nécessite des arbitrages budgétaires délicats.

## Frilosité des institutions européennes

Soucieuses d'éviter un conflit ouvert sur la question, les institutions européennes ont peu communiqué sur le sujet et tentent actuellement de reconduire en toute discrétion le compromis financier adopté en 2006.

À cette époque, la question avait en effet déchiré le Conseil des ministres entre des États comme l'Autriche, l'Italie ou l'Allemagne pour qui cette recherche était éthiquement inconcevable car destructrice de la «vie», et d'autres comme la Belgique, le Royaume-Uni et la Suède qui soulignaient au contraire les possibilités thérapeutiques de cette recherche. Le Conseil avait alors adopté une position médiane, acceptant de financer l'utilisation des cellules souches embryonnaires humaines déjà «récoltées» par les chercheurs<sup>1</sup>, sans toutefois financer les activités «éthiquement sensibles» comme la création de nouvelles lignées de cellules ou les activités de clonage thérapeutique. Contrainte de revoir son projet à la baisse, la Commission européenne avait accepté de

ne financer aucune activité nécessitant la destruction d'embryons humains, quand bien même ceux-ci auraient été en «surplus» d'une fécondation in vitro et voués à une destruction dans tous les cas.

Par conservatisme et souci de méanger les différentes positions éthiques nationales, l'Union européenne (UE) n'a ainsi jamais clairement soutenu la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines. Aujourd'hui, elle accuse un retard certain dans ce domaine par rapport aux États-Unis qui lancent les premiers essais cliniques ou la Chine et Israël qui investissent eux aussi massivement dans cette recherche de pointe. À l'heure où l'UE entend construire un véritable «espace européen de la recherche» pour en faire un des piliers de sa relance économique et de sa compétitivité à long terme, on ne peut que regretter cette frilosité institutionnelle.

## Vers la fin d'un financement européen à partir de 2014 ?

Si ce cadre de financement est loin d'être satisfaisant, il a néanmoins le mérite d'exister. Or, depuis plusieurs mois, de nombreux lobbies religieux –bureaux européens des Églises et organisations intégristes en tout genre– s'agissent dans les couloirs du Parlement européen pour tout bonnement le supprimer. Au cœur de leur argumentaire contre les CSEh, on retrouve la (traditionnelle) nécessité de défendre



Elle est pas belle, ma blastocyste ?

© Raspoutine - DR

# Du viol comme arme de guerre

Amélie Dogot

Secrétaire de rédaction

**Accomplices ou en devenir, les femmes représentent souvent les populations les plus vulnérables dans les zones de conflits. Parce qu'elles les touchent de façon indélébile dans ce qu'elles ont de plus intime, les violences sexuelles commises dans un contexte de guerre cumulent plusieurs desseins.**

«Dès 2002, [...] j'ai commencé à analyser les blessures des femmes qui se présentaient à ma consultation. Certaines d'entre elles avaient le clitoris sectionné, les seins coupés, d'autres avaient été mutilées par des lames de rasoir, des coups de feu tirés dans le vagin, des brûlures, des coups de baïonnette. Comme si les bourreaux manifestaient une véritable haine à l'encontre de l'appareil génital de la femme! Il n'y avait aucun désir de jouissance, rien d'autre que la destruction...»<sup>1</sup> Ce témoignage est celui du Dr Mukwege, «l'homme qui répare les femmes» gracieusement depuis plus de 15 ans à l'hôpital de Panzi.

En Europe sous l'occupation nazie, pendant la guerre d'Algérie, au Koweït pendant la guerre du Golfe, en Tchétchénie lors de la 2<sup>e</sup> guerre russo-tchétchène et encore actuellement en République démocratique du Congo, au Mali, au Darfour, en Syrie ou encore en Birmanie, «les conflits armés ne sont pas (seulement) une affaire d'hommes s'affrontant sur un champ de bataille, ni des entreprises de destruction qui visent tout le monde, sans distinction de sexe»<sup>2</sup>. On trouve des récits et témoignages de viols de femmes en période de guerre depuis l'Antiquité. Difficilement quantifiable, ce phénomène d'une horreur sans nom a commencé à faire parler de lui, grâce à la reconnaissance internationale, à l'issue de la guerre

«Les veuves, les mères aux seins coupés (expression rwandaise signifiant



Retour triomphal pour «Papa» Mukwege, le 14 janvier 2013 à Bukavu.

qu'une mère a perdu ses enfants, NDA) qui ont accueilli des orphelins se sentent très misérables parce qu'elles ont perdu ce qui, dans la culture rwandaise, confère la dignité et la respectabilité aux femmes: le statut d'épouse et de mère. En 1994, les tueurs étaient parfaitement conscients de cela, c'est la raison pour laquelle ils ont sciemment recouru au viol systématique et à l'esclavage sexuel. On estime que les 4% des survivantes ont été abusées, avec pour conséquences une stigmatisation sociale, la contamination par le virus du sida, des grossesses non désirées, des traumatismes psychiques et des lésions physiques allant jusqu'à la destruction volontaire de l'appareil génital. Comment élever l'enfant de son tortionnaire?... Quel est l'avenir pour ces enfants?»<sup>4</sup>

Reconnu par le TPI sous la juridiction des Nations unies à Arusha (Tanzanie) comme «un acte de génocide quand les femmes sont attaquées spécifiquement par le fait d'être membres d'un groupe ethnique spécifique» en 1998 et catégorisé comme une «tactique de guerre» depuis 2008 par le Conseil de sécurité des Nations unies<sup>5</sup>, le viol –a fortiori dans un contexte de conflit armé– ne peut rester impuni. Le dénoncer et le combattre relève d'une lutte citoyenne pour la liberté et la dignité des femmes et des filles, avec pour enjeu ultime la réconciliation et la restauration de la paix. ■

1 Colette Braeckman, *L'homme qui répare les femmes. Violences sexuelles au Congo. Le combat du Docteur Mukwege*, Bruxelles, GRIP-André Versaille, 2012, pp. 88-89.

2 Enquêter sur les violations des droits des femmes dans les conflits armés, Amnesty International et Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2001, p. 11.

3 Agnès Callamard, «Breaking the collusion of Silence», dans *Indai Lourdes Sajor (dir.), Common Grounds: Violence against women in war and armed conflict situation*, Asian Center for Women's Human Rights, 1998.

4 Dominique Celis, *Géneurs de survivants. La question du génocide des Tutsi*, Bruxelles, Espace de Libertés, 2012, p. 75, coll. «Liberté j'écris ton nom».

5 Résolution 1820.

# L'appel du hold-up

Jean Sloover

Chroniqueur

## Bonnie Parker et Clyde Barrow volaient largement des banques. La situation se serait-elle inversée ?

Notre économie dite de marché n'est pas, tant s'en faut, aussi efficace qu'elle prétend l'être. En témoigne, pour ne citer qu'un exemple, l'hallucinant gaspillage de denrées alimentaires qui se produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Néanmoins, il ne serait pas honnête de nier que, malgré ses graves lacunes, malgré son impact social et environnemental désolant, malgré la dilapidation alarmante de ressources naturelles multiformes qui en est le prix, l'économie libérale fait preuve d'une réelle efficience. C'est d'ailleurs pour préserver et améliorer ce rendement, mais tout en minimisant les coûts au mieux, que tous ceux qui ne partagent pas une foi aveugle dans ses vertus, s'attachent, bon an, mal an, à encadrer les mécanismes spontanés de la fameuse «main invisible» chère à Adam Smith...

Une économie de marché ne doit donc pas être confondue avec une société de marché. Comme l'avait observé Karl Polanyi dans *La Grande Transformation*, l'économie de marché se forme lorsque des biens stratégiques – le travail, la terre, etc. – qui n'avaient pas vocation à être des marchandises, sont traités comme telles. La société de marché naît, elle, lorsque le marché impose ses lois aux institutions et à la société; Polanyi parle alors d'une société encastrée dans son économie. Si vouloir chercher à instaurer une économie de marché plus efficace, c'est, au contraire, encastrer ou réencastrer l'économie dans la société. De même, la crise bancaire et financière comme les interventions des États qui ont été nécessaires pour empêcher qu'elle ne débouche sur un cataclysme systémique ont montré

jour accessible, ne sera donc jamais synonyme de société de marché.

Or, comme l'avait bien vu Fernand Braudel, avec l'avènement du capitalisme, beaucoup plus récent que le fait de commerce – probablement aussi vieux que notre espèce – où s'enracine l'économie de marché, ce n'est pas vraiment dans le sens d'un encastrement du marché dans la société que chemine l'humanité, mais, en tendance longue, bien plutôt en sens contraire. Certes, il y a bien eu, ça et là, des expériences importantes de reprise en main de l'économie de marché. Face aux dérives sociales de la révolution industrielle, le mouvement ouvrier, notamment, a opéré des tentatives plus ou moins radicales d'arrachement de nos sociétés à l'emprise grandissante des appétits capitalistes: le socialisme dit réel dans la foulée de la Grande Guerre ou encore le compromis social-démocrate d'après la crise de 1929 concrétisé à la Libération. Mais depuis la chute de l'Union soviétique et la contre-réforme néolibérale des années 80 et 90, le balancier historique, d'évidence, s'est violemment inversé.

### Ministère mystérieux

Bien sûr, il ne faut pas exagérer les choses. Le programme Reagan-Thatcherien est loin d'avoir été mis en œuvre dans son intégralité. Le marché capitaliste n'a pas pu imposer totalement ses lois aux institutions et à la société. De même, la crise bancaire et financière comme les interventions des États qui ont été nécessaires pour empêcher qu'elle ne débouche sur un cataclysme systémique ont montré

l'inanité de leurs prétentions à l'autorégulation. Personne ne peut cependant nier qu'au cours des trente dernières années, nos sociétés ont été toujours davantage réticulées par le marché, comme le disait volontiers l'économiste belge Robert Leroy. De nouveaux biens stratégiques, qui n'avaient pas, eux, non plus, vocation à devenir des marchandises sont traités comme telles: nos coordonnées personnelles, les couleurs du spectre de Newton, quelques-uns de nos organes vitaux, les sentiments amoureux, etc. «L'impérialisme économique» cher à Gary Becker n'a donc pas connu le succès qu'espérait le Prix Nobel. Mais enfin, quand même...

D'ailleurs, les rapports humains, aussi, se sont transformés. Sans idéaliser le passé, il semble, en effet, permis de dire que, au sein de la famille, dans l'entreprise, entre les citoyens, le vivre ensemble se noue désormais sur des registres où la compétition, la rivalité, l'égocentrisme, la convoitise, etc., occupent une place plus grande que jadis. Dans un monde où le supermarché a remplacé l'église, la poursuite du bonheur – par ailleurs parfaitement honorable – prend dorénavant, pour l'essentiel, la forme de la possession matérielle et de son ostentation. Pour dire les choses d'une autre manière ou, plus exactement, les appeler par leur nom, l'individu contemporain, s'il est en position d'y songer, est volontiers sensible à cette idée hypervalorisée par les médias dominants: se faire vite beaucoup d'argent pour consommer la plus grande quantité possible des biens et des services que le discours dominant lui présente comme consub-

stantiels de son statut social et de son identité personnelle. L'univers du travail illustre bien cette évolution où, même dans les métiers les plus nobles, le «ministère mystérieux» du compagnonnage semble de plus en plus phagocyté par la mystique de la marchandise et le fétichisme de l'argent que Marx regardait comme une forme de barbarie.

Si ces constats et ces hypothèses ont quelque pertinence, on pourrait dire, en somme, que nos sociétés complexes ont, ces dernières années, été le théâtre involontaire d'une sorte d'effondrement moral. De la morale du don chère à Marcel Mauss, en tout cas, les réseaux primaires de réciprocité cimentés entre les personnes par la loi du don, cette triple obligation de donner, de recevoir et de rendre imaginée par nos ancêtres sauvages pour faire société, ayant été violemment attaqués et corrodés par l'utilitarisme ambiant. Cette barbarie, d'où vient-elle? Serait-elle, au fond, la déclinaison individuelle du mode de fonctionnement du nouveau capitalisme financier? Le décalque de ses pratiques entrepreneuriales par lesquelles les investisseurs et leurs factotums tentent, par tous les moyens possibles de «faire des coups»?

### Une époque effrayante

Jadis, le capitalisme était le fait d'entrepreneurs, de capitaines d'industrie qui s'affrontaient sur le terrain tangible de la production matérielle. Pour s'enrichir, ils tentaient de s'éliminer les uns, les autres afin, en supprimant la concurrence et en acquérant un monopole de fait, d'accéder à des rentes en fixant librement leurs prix. La recette n'a pas changé, comme l'illustrent les sagas emblématiques de Apple, de Google, de Amazon ou de Facebook. Ou encore l'industrie du spectacle qui se repaît de blockbusters. Toutefois les marchés sur lesquels luttent les nouveaux capitalistes – la «nouvelle économie» ou les start-ups, notamment – et les armes pour s'arroger la victoire dont ils usent ne sont plus tout à fait les mêmes que ceux des temps héroïques du pétrole et de l'acier.

C'est que, aujourd'hui, immatériels, les «coups» se font plus souvent dans les salles d'arbitrage, les couloirs d'institutions ou les bureaux d'agences de notation que sur le carreau des usines; ils s'accomplissent davantage à l'aide de claviers d'ordinateur, de programmes informatiques, d'équations algorithmiques, d'ingénierie fiscale, de contrats d'assurance, de campagne de presse et de lobbying politique que de fausses grèves tactiques, d'ententes ou de ventes à perte. Pour autant, le combat n'est pas feutré: les attaques ne sont pas moins rageuses et leurs dégâts collatéraux, pas plus bénins. Que du contraire. Mais la bataille, assurément, est plus rapide, moins visible et plus silencieuse. Les gains qu'il rapporte au vainqueur, souvent plus immédiats. Et plus considérables, aussi... À telle enseigne, que ces belligérances discrètes, tôt ou tard, finissent toujours par évoquer un peu le braquage, cette technique forme illégale d'appropriation made in USA glorifiée par le cinéma hollywoodien et le roman noir. Fin connaisseur du genre, Paul Vacca<sup>1</sup> n'a donc pas hésité à se lancer récemment dans la rédaction d'un petit essai<sup>2</sup> dédié à cette extension du domaine du hold-up. Notamment à partir de deux cas d'école: la crise des subprimes et le plan Paulson de sauvetage des banques américaines.

Bouclé en 160 pages, l'exercice vaut ce qu'il vaut; chacun en jugera. Mais l'idée que la multiplication, à l'échelle mondiale, d'opérations furtives et violentes de prédatations de vastes marchés vitaux comme le logement moyen ou l'épargne populaire créée, de manière diffuse, un sentiment généralisé de précarité contre laquelle, beaucoup ne pensent dès lors pouvoir se prémunir qu'en opérant à leur tour, chacun à son niveau, une sorte de hold-up n'en est pas la moins éclairante. Le président Franklin Roosevelt estimait qu'«être gouverné par l'argent organisé est aussi dangereux que l'être par le crime organisé.» Comment nier que l'époque qui est la nôtre redonne force et vigueur à cette assertion? Lorsque l'on voit les souffrances sociales que provoquent les cures d'austérité à répétition en même temps que l'impuissance des



Paul Vacca: extension du domaine du hold-up.

<sup>1</sup> Romancier, scénariste et essayiste, Paul Vacca est l'auteur de deux romans, *La Petite Cloche au son grêle* (2008) et *Nueva Königsberg* (2009), aux éditions Philippe Rey. Il est aussi l'auteur d'un essai avec Paul Boulant Hyper, *Ton univers impitoyable* (1994), aux éditions Alternatives. Philosophe de formation, il est en charge de la stratégie et des études de La Villa Numeris, un think tank «nouvelle génération» qui scrute les évolutions sociétales du numérique et de la nouvelle économie.

<sup>2</sup> La société du hold-up, Paris, Mille et Une Nuits, 2012.

# Finis ta poubelle !

Olivier Bailly

Journaliste

**On les appelle les «déchétariens». Ils récupèrent dans les poubelles des supermarchés des aliments périmentés mais consommables. Une démarche entre nécessité économique et militance pour une société libérée du gaspillage.**

Il est 18 heures 45. Plus que temps de se mettre en route. Le temps de saisir une charette à manche, des planches bricolées sur deux roues de vélo, et Kim et Jan partent à travers la ville.

Ils squattent un immeuble avec d'autres et tous profitent de la récup' de produits alimentaires périmentés. Il faut dix minutes pour rejoindre le premier petit supermarché. Un de ces «express», «proxy», «city» qui poussent en ville tout

en poussant les autres commerces sur le côté.

Le gérant termine d'identifier les aliments déclassés. «Vous pouvez repasser dans 20 minutes?» Kim et Jan filent

au deuxième magasin avec lequel leur squat a un accord. Squatteurs et gérants ont signé une convention dans laquelle le magasin se décharge de sa responsabilité dans la chaîne alimentaire. C'était il y a des années et plus personne ne semble s'en souvenir. Pourtant, elle est essentielle. À partir du moment où les squatteurs emportent les victuailles, le supermarché n'est plus responsable de l'aliment et des conséquences de son ingurgitation.

Ils auraient également fait circuler quelques gasters dans le squat. Il reste cependant difficile d'identifier si les germes provenaient de la nourriture. Le reste du deal est simple: les habitants du squat passent tous les jours reprendre les invendus périmentés. Ils reprennent tout. En échange, le gérant leur «réserve» la

fouguaison. C'est qu'à proximité de la gare, la concurrence peut être rude. Des nécessiteux se revendent du squat et emportent parfois le butin.

Pas d'autres demandeurs aujourd'hui, mais Tanju (nom d'emprunt), le jeune assistant-gérant du second magasin, est à la bourre. Il faudra repasser dans une demi-heure. Retour au premier magasin pour Kim et Jan. L'encodage des pertes vient de se terminer. Le duo hisse deux sacs-poubelle sur la charette. «Il reste encore la boulangerie à prendre», prévient le gérant. Des croissants, nature ou aux amandes, des pains au chocolat, des miches, des baguettes. Comme lors des soldes, tout doit partir.

Pour bon nombre des personnes du squat qui mangent ces restes périmentés, cette récup' quotidienne est avant tout un choix économique. «Mais pas uniquement, précise Jan. Tu choisis de vivre avec moins d'argent, tu choisis de sortir du système. À quel point? On mange des poubelles, donc on vit du système», reconnaît le garçon, «mais on ne participe pas à la mécanique de surconsommation qui s'emballe», pré-

## Prendre dans une poubelle, est-ce voler?

Le 22 mars 2010, le quinquagénaire Steven De Geynst plonge dans un conteneur d'un GB et en ressort fièrement deux paquets de muffins périmentés. La pêche est bonne. Pris en flagrant délit<sup>1</sup> par le personnel du supermarché, Steven De Geynst se débat. Pour lui, il a le droit de prendre cette nourriture parce qu'elle est jetée, parce qu'il a faim, parce qu'il la redistribue aux SDF du coin. Et parce qu'il lutte contre la surconsommation. Son procès fait grand bruit. Il plante la société devant ses propres contradictions: des aliments doivent être jetés sinon plus personne n'en achèterait...

Du côté de Comeos (porte-parole du commerce et des services en Belgique), la remise en circulation de la nourriture récupérée mettrait en danger la santé d'autres personnes. Pour Comeos, tout produit périme

menace la sécurité alimentaire et doit donc être détruit.

Le tribunal correctionnel de Termonde condamne Steven De Geynst (rebaptisé «Muffin Man» par ses aficionados) à six mois de prison avec sursis pour «vol avec violence». En février 2012, la cour d'appel de Gand revoit le jugement, non pas en se basant sur la valeur des déchets mais parce que Steven avait auparavant reçu l'autorisation de puiser les déchets, autorisation qui lui aurait été retirée parce qu'il distribuait le fruit de ses explorations. Le tribunal estime alors que le contexte est trop flou même si selon la Cour, il s'agirait bien de vol. Libre mais voleur donc. Comeos et déchétariens, personne du coup ne digère vraiment ce jugement. ■



Il y a à boire et à manger!

de chez nous, le Wallon tout comme son ami le Bruxellois jettent entre 15 et 20 kg d'aliments par an soit plus de 60 000 tonnes de nourriture<sup>5</sup>.

## Bad food for great people

Loin du quartier européen mais déjà de retour au squat, Jan et Kim déversent le fruit de leurs pérégrinations sur la grande table de la salle commune. Chaque jour, une trentaine de personnes se nourrit des invendus des deux petits supermarchés. Les repas se font en fonction des denrées collectées évidemment. Pour l'instant, il y a beaucoup de pâtes à tartes. Parfois, des conserves abîmées sont données et pendant les fêtes, saumon et petits plats fins sont au menu. Certains comme Alice ne

mangent plus qu'avec cette source alimentaire. Kim se fait de temps en temps plaisir en achetant une gourmandise. Quant à Jan qui est vegan (aucun aliment issu du monde animal), il se contente de salades et va chercher de temps à autre dans un magasin bio des algues ou des steaks au seitan.

Ce soir, la récolte annonce beaucoup de pain donc, mais aussi des salades préemballées, de la salade surimi, des plats préparés (qui veut un spag carbonara à réchauffer?), des yaourts pleins de couleurs, des pâtes Herta frappés du sticker fuchsia «-30%», tentative désespérée de vente in extremis, un plat présomptueux se revendique «salade du chef» et est flanqué d'un slogan «Great food for great people». «C'est de la junk food», explique Jan qui ne trouvera son bonheur que dans un V8 tomate. «C'est une des limites de la démarche». Être un élément de la chaîne mais sans l'incitation à produire toujours plus. Ce qui n'est pas un détail à jeter. ■

**Personne n'a vraiment entendu parler de cette dénomination derrière laquelle une faune d'individus ont pour point commun de récupérer les déchets des magasins d'alimentation.**

## Prendre dans une poubelle, est-ce voler?

Le 22 mars 2010, le quinquagénaire Steven De Geynst plonge dans un conteneur d'un GB et en ressort fièrement deux paquets de muffins périmentés. La pêche est bonne. Pris en flagrant délit<sup>1</sup> par le personnel du supermarché, Steven De Geynst se débat. Pour lui, il a le droit de prendre cette nourriture parce qu'elle est jetée, parce qu'il a faim, parce qu'il la redistribue aux SDF du coin. Et parce qu'il lutte contre la surconsommation. Son procès fait grand bruit. Il plante la société devant ses propres contradictions: des aliments doivent être jetés sinon plus personne n'en achèterait...

Du côté de Comeos (porte-parole du commerce et des services en Belgique), la remise en circulation de la nourriture récupérée mettrait en danger la santé d'autres personnes. Pour Comeos, tout produit périme

menace la sécurité alimentaire et doit donc être détruit.

Le tribunal correctionnel de Termonde condamne Steven De Geynst (rebaptisé «Muffin Man» par ses aficionados) à six mois de prison avec sursis pour «vol avec violence». En février 2012, la cour d'appel de Gand revoit le jugement, non pas en se basant sur la valeur des déchets mais parce que Steven avait auparavant reçu l'autorisation de puiser les déchets, autorisation qui lui aurait été retirée parce qu'il distribuait le fruit de ses explorations. Le tribunal estime alors que le contexte est trop flou même si selon la Cour, il s'agirait bien de vol. Libre mais voleur donc. Comeos et déchétariens, personne du coup ne digère vraiment ce jugement. ■

<sup>1</sup> Il est urgent de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans l'UE, Parlement européen, Session plénière, Agriculture, 19 janvier 2012.

<sup>2</sup> Éviter le gaspillage de denrées alimentaires: stratégies visant à améliorer l'efficacité de la chaîne alimentaire dans l'UE, Rapporteur: Salvatore Caronna, Commission de l'agriculture et du développement rural, juin 2011.

<sup>3</sup> Christophe Magdelaine, «Plus de 240 000 tonnes de nourriture finissent à la poubelle chaque jour en Europe», mis en ligne le 22 janvier 2012, sur www.notre-planete.info.

<sup>4</sup> Olivier Hanrion, «Consommation: faire son marché dans les poubelles», dans *Le Vif-L'Express*, 18 juillet 2008.

<sup>5</sup> Cité par la fiche conseil n°125 d'Éco/conso, «Halte au gaspillage alimentaire», 13 novembre 2012.

# Hors-la-loi, la burqa

Anne Five

Juriste du CAL

On s'en souvient: en juin 2011, la Belgique instaurait une loi visant à interdire dans les lieux accessibles au public, le port de tout vêtement cachant le visage totalement ou de manière principale. Suite à l'introduction de recours, la Cour constitutionnelle s'est penchée sur ce texte; elle vient de rendre son verdict, dans le sens voulu par le législateur.

Les travaux préparatoires de la loi en question faisaient apparaître la poursuite de trois objectifs: la sécurité publique, l'égalité entre l'homme et la femme et une certaine conception du «vivre ensemble» dans la société. De tels objectifs ont été reconnus pour légitimes par la Cour et entrent dans la catégorie de ceux que vise le deuxième paragraphe de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, à savoir le maintien de la sûreté publique, la défense de l'ordre ainsi que la protection des droits et libertés d'autrui. Le législateur a également motivé son intervention par une certaine conception du «vivre ensemble» et des valeurs fondamentales qui, à son estime, en découlent. La loi ne vise toutefois pas les personnes qui ne seraient pas identifiables en vertu d'un règlement de travail ou d'une ordonnance de police prise «à l'occasion de manifestations festives.»

Elle a été votée à une écrasante majorité politique (129 voix pour, une contre et deux abstentions) malgré la vive polémique dont elle a fait l'objet.

Plusieurs personnes ont introduit un recours en annulation de cette loi ou sont intervenues dans la procédure: deux femmes de confession musulmane, verbalisées en 2009 et 2011 en Région bruxelloise parce qu'elles portaient le niqab, deux citoyens non musulmans dont une personne se déclarant athée, l'association «Justice and Democracy», paravent juri-

dique de l'association de fait «Think Tank Vigilance musulmane», ou encore la Ligue des droits de l'homme et son pendant flamand la «Liga voor mensenrechten».

Les requérants ont contesté le bien-fondé de la loi en usant de nombreux arguments juridiques: loi trop imprécise, générale, ne respectant pas le principe de légalité pénale et portant atteinte de manière inacceptable aux libertés fondamentales, notamment aux libertés de culte, de religion, d'expression, au respect de la vie privée, à la liberté individuelle de chacun, à la dignité humaine.

## L'arrêt

Fin 2012, la Cour constitutionnelle a, comme en France, pleinement validé la loi «antiburqa». Elle a donc rejeté tous les recours en annulation qui avaient été introduits. Sans entrer dans les détails de l'arrêt, retenons que la Cour reconnaît comme légitimes les objectifs poursuivis par le législateur, à savoir la sécurité publique, l'égalité entre l'homme et la femme et le choix de «défendre un modèle de société qui fait prévaloir l'individu sur ses attaches philosophiques, culturelles et religieuses en vue de favoriser l'intégration de tous et faire en sorte que les citoyens partagent un patrimoine commun de valeurs fondamentales que sont le droit à la vie, le droit à la liberté de conscience, la démocratie,

*l'égalité de l'homme et de la femme ou encore la séparation de l'Église et de l'État. [...]»*

La Cour a ensuite principalement examiné si l'interdiction visée par la loi et les sanctions pénales prises sont nécessaires dans une société démocratique, si cela répond à un besoin social impérieux et si ces dispositions ne sont pas disproportionnées par rapport aux buts légitimes poursuivis par le législateur. À chacune de ces questions, elle a répondu par l'affirmative.

La Cour affirme que «l'individualité de tout sujet de droit d'une société démocratique ne peut se concevoir sans que l'on puisse percevoir son visage, qui en constitue un élément essentiel. Compte tenu des valeurs qu'il entend défendre, le législateur a pu considérer que la circulation dans la sphère publique, qui concerne par essence la collectivité, de personnes dont cette expression de l'individualité n'apparaît pas, rend impossible l'établissement de rapports humains indispensables à la vie en société. Si le pluralisme et la démocratie impliquent la liberté de manifester ses convictions notamment par le port de signes religieux, l'État doit veiller aux conditions dans lesquelles ces signes sont portés et aux conséquences que leur port peut avoir. Dès lors que la dissimulation du visage a pour conséquence de priver le sujet de toute possibilité d'individualisation par le visage alors que celui-ci en constitue l'essence même, l'interdic-

© Mohammed Huwais/AP



Who's who?

*tion de porter un tel vêtement dans les lieux accessibles au public, dût-il s'agir de l'expression d'une conviction religieuse, répond à un besoin social impérieux dans une société démocratique.*

*Quant à la dignité de la femme, ici encore, le législateur a pu considérer que les valeurs fondamentales d'une société démocratique s'opposent à ce que des femmes soient contraintes de dissimuler leur visage sous la pression de membres de leur famille ou de leur communauté et soient privées ainsi, contre leur gré, de la liberté de disposer d'elles-mêmes.»*

La Cour poursuit ainsi: «Toutefois, comme c'est le cas pour les parties requérantes, le port du voile intégral peut correspondre à l'expression d'un choix religieux. Ce choix peut être guidé par diverses motivations aux significations symboliques multiples. Même lorsque le port du voile intégral résulte d'un choix délibéré dans le chef de la femme, l'égalité des sexes, que le législateur considère à juste titre comme une valeur fondamentale de la société démocratique, justifie que l'État puisse s'opposer, dans la sphère publique, à la manifestation d'une conviction religieuse par un

*comportement non conciliable avec ce principe d'égalité entre l'homme et la femme.»*

Dès lors, dit la Cour, «le législateur a pu considérer que dissimuler son visage pouvait mettre en péril le fonctionnement de la société et devait être, partant, pénallement réprimé.»

À propos des raisons de sécurité publique contestées par les requérants, la Cour estime qu'«il ne peut être reproché [au législateur] d'anticiper en temps utile un tel risque en réprimant des comportements lorsqu'il est établi que la généralisation de ceux-ci entraînerait un danger réel.»

## Le point de vue du CAL

Tout bon cours de droit souligne que pour être sujet de droit, détenteur de droits et d'obligations – les uns envers les autres! –, il faut être une personne physique, c'est-à-dire un être humain à part entière; cependant, l'argument avancé par la Cour est innovateur.

Elle nous rappelle très justement que dans une société démocratique, il est indispensable que chaque personne

exerce sa pleine et entière capacité d'être sujet de droit, autrement dit sa «citoyenneté».

Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps, sous l'Ancien Régime, les religieux catholiques qui rentraient dans les ordres et qui se retiraient du monde subissaient ce qu'on appelle la «mort civile» qui était une conséquence juridique de ce retrait du monde et qui visait à les priver de tous leurs droits civils. Heureusement, cette règle a été abolie et personne ne peut plus (sauf très rare exception, par exemple en cas de condamnation) être privé de l'exercice de ses droits citoyens, de sa capacité à être sujet de droit!

En conclusion, une conception positive de l'exercice des libertés fondamentales et de l'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique sont, selon nous, incompatibles avec des pratiques qui s'apparentent, de près ou de loin, à un retrait de la société.

Gageons que les parties déboutées s'en iront sans douter plaider leur cause à la Cour européenne des droits de l'homme et qu'il conviendra d'y rester attentifs. ■

# Église, crémation et refus de la modernité

Patrice Dartevelle

Administrateur du CAL

**Dans *Le christianisme et la crémation*, Piotr Kuberski ouvre un pan d'histoire sur les relations de l'Église avec cette pratique mortuaire en plein essor.**

L'habileté des théologiens pour organiser les revirements politiques et stratégiques de l'Église est toujours pleine d'intérêt. Elle donne évidemment la mesure des tensions internes de l'institution et renseigne sur la manière dont toute structure de long terme, voire multiséculaire, doit s'adapter aux changements de mentalité ou de pratique qui lui échappent mais qu'elle feint d'accepter de bon gré ou d'applaudir quand il n'y a plus d'autre solution.

Dans l'explication du refus si longtemps obstiné de la crémation par l'Église, il y a un ensemble approximatif fondé d'une part sur la radicalité du changement opéré dès l'origine par les chrétiens, rompant d'emblée avec l'incinération, tradition païenne qui serait uniforme, et d'autre part sur l'assurance que du point de vue chrétien, l'inhumation est la condition de la résurrection des corps.

Si l'hostilité totale de l'Église à la crémation a pris fin dans les années 60 – le procédé ne constituait à l'époque qu'un phénomène marginal, on se trouve aujourd'hui dans le monde occidental devant une modification radicale des mentalités. En 2011, la crémation représente 48,75% du nombre des funérailles en Belgique<sup>1</sup>. En 2010, le pourcentage était de 30% en France, 40% en Allemagne et aux États-Unis, 73,1% en Grande-Bretagne, sans parler du Japon où il n'y a pratiquement pas d'autre système de funérailles<sup>2</sup>. Tolérer quelques incinérations n'est donc plus qu'une technique dilatoire, de toute évidence pleine de risque.

1 Mélanie Geeskens, *Le Soir* du 31 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

2 *Le Monde* du 30 octobre 2012.

3 Piotr Kuberski, *Le christianisme et la crémation*, préface de François Boespflug, Paris, Éditions du Cerf, 503 p. Prix: ± 39 euros.

4 Pour rappel, en Belgique, il faut attendre la loi du 11 mai 1932, votée au Sénat par une majorité d'une voix et par 82 voix contre 72 et 8 abstentions à la Chambre.

Dans un récent volume<sup>3</sup>, Piotr Kuberski, historien et théologien catholique, acquis à l'incinération, a entrepris de ramener à rien les objections de l'Église à l'encontre de la crémation et d'en démontrer l'absolue inconsistance.

**Pas de contrainte théologique**

La première étape consiste à relativiser la rupture opérée par le christianisme. En réalité, les Romains ont pratiqué les deux modes de funérailles mais l'incinération devient générale pendant la République jusqu'au 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ. Sans qu'on puisse songer à une quelconque influence chrétienne, les deux pratiques cohabitent d'abord (Marc-Aurèle dit: «*Dans un instant, tu ne seras plus que cendre ou squelette*») et l'inhumation devient dominante en milieu païen dès le III<sup>e</sup> siècle. «*Le schéma naguère proposé opposant la crémation païenne à l'inhumation chrétienne est dépassé*», conclut l'auteur à l'instar de ce que disait Franz Cumont (anticlérical affirmé et plus grande autorité de son temps en la matière) en 1949. Pas de problème donc.

Deuxième étape, la doctrine des premiers chrétiens. Ont-ils affirmé la nécessité de l'inhumation dans la perspective de la résurrection? Rien de moins évident en effet. Au début du V<sup>e</sup> siècle, Saint Augustin est clair, influencé peut-être par des problématiques historiques particulières, précise dans le cas des martyrs mangés par les chiens et «*brûlés jusqu'à la der-*

*nière parcelle*» que «*rien [ne peut] porter préjudice au corps lui-même, tout au moins pour ce qui concerne l'intégralité des membres pourvu qu'il trouve Jésus-Christ*». Le culte des reliques, né de celui des martyrs, a certes compliqué la haute théologie: il fallait bien un objet de culte et si l'incorruptibilité de leur corps était voulue par la religion, elle restait pour les chrétiens le propre d'une action divine particulière.

Le Moyen Âge n'est pas plus prolix en textes condamnant l'incinération. En Occident, un seul texte émanant de l'autorité condamne la crémation; il date de 785. Issu d'une réunion à Paderborn, il punit de la peine capitale celui qui fait brûler le corps d'un défunt.

**Une question politique**

Mais, pour P. Kuberski, et non sans vraisemblance, la motivation est politique et non religieuse. Il s'agit de coloniser les Saxons et l'homogénéisation cultu[re]lle est souvent essentielle à une colonisation réussie. De fait, le Nord et l'Est de l'Europe vont résister longtemps à l'inhumation. La crémation semble seule employée chez les Slaves jusqu'au X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle.

S'il y a si peu de base théologique, où est la cause de l'attitude de l'Église? En réalité, elle est d'ordre politique. Les chrétiens ont voulu matérialiser la nouveauté du changement de religion et imposer l'inhumation dans ou autour de l'Église, ce qui sera la source à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle des contestations d'ordre hygiénique. La conclusion théorique est intéressante: «*un changement dans les pratiques mortuaires ne dépend pas nécessairement des modifications des croyances*». Pour les théologiens mé-

diévaux, Saint Thomas par exemple, la matière est vouée à la dissolution et on n'en a pas besoin pour la résurrection des corps. Jamais l'Église d'ailleurs n'a vu de problème à la situation des morts dont le corps est introuvable ou détruit. Elle ne s'est jamais opposée aux cas extrêmes où on ne pratiquait pas l'inhumation (épidémies, catastrophes, batailles).

Chose curieuse, les utopistes des temps modernes envisagent souvent la crémation (More, Campanella, Cyrano de Bergerac).

## Église contre franc-maçonnerie

La contestation de l'inhumation va naître progressivement dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et s'étoffer au XIX<sup>e</sup> siècle. L'argument hygiéniste sera souvent évoqué mais il n'est pas préemptoire: nous savons bien que, depuis longtemps les inhumations en cimetière ne créent plus de problème de santé publique. Les lois nationales autorisent la crémation en 1887 en France, en 1888 en Italie<sup>4</sup>.

L'opposition moderne de l'Église se manifeste par un décret de Léon XIII le 19 mai 1886. C'est un texte succinct qui n'invoque pas d'argument religieux. La condamnation vient de ce que la crémation est réclamée par «*des hommes de foi douteuse ou liés à la secte maçonnique*». Un second texte de la même année prévoit même des funérailles religieuses «*pour ceux qui ont été incinérés contre leur volonté*». Le code de droit canonique de 1917

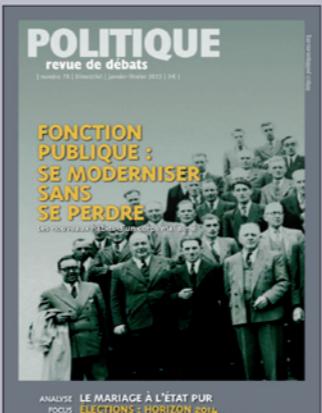
confirme le refus de funérailles religieuses à ceux qui ont exigé la crémation, mais aussi à tous les apostats, hérétiques ou «*à la secte maçonnique ou aux sociétés du même genre*».

L'Église ne fait donc pas de lien intrinsèque entre inhumation et principes chrétiens mais bien un lien que P. Kuberski appelle «*psychologique*».

Je dirais «*politique*». La question de la crémation est l'un des nombreux cas où l'Église s'arcboute sur une attitude indéfendable et non nécessaire, ce qui va aider puissamment à son recul global. Je ferais cependant une restriction. Si le refus de la crémation n'a effectivement pas de base théologique, je ne suis pas sûr que si on se tournait vers les convictions populaires, on ne trouverait pas là une forte adhésion à l'inhumation. C'est malaisé à vérifier pour les périodes anciennes mais la lecture des sermons des prêtres de paroisse donnerait peut-être une tout autre impression que celle de Saint Augustin ou de Saint Thomas.

Quoi qu'il en soit, l'Église baisse largement pavillon en 1963. L'inhumation reste le mode fortement recommandé

mais la sépulture chrétienne est possible pour les incinérés si la crémation n'a pas été choisie «*par négation du dogme chrétien*». On peut cependant douter que cette décision soit la source de l'explosion du nombre de crémations en Europe: le phénomène est postérieur et coïncide avec un changement profond des mentalités qui n'a rien à voir avec cet assouplissement. La position de l'Église n'intéresse plus personne. ■



**En janvier 2013,  
la fonction publique  
est dans le  
collimateur de  
POLITIQUE.**

9€ | abonnement annuel 40€  
rue du Faucon 9 | 1000 Bruxelles  
02 538 69 96  
secretariat@politique.eu.org  
http://politique.eu.org

[Retrouvez POLITIQUE sur facebook.](#)

# Coup de pholie

COURAGE, FAILLONS !

Milady Renoir  
Écrivaine

Est-il encore possible de ne pas être découragé? De ne pas arracher sa langue de sa bouche? De ne pas retirer son poing de la face du monde? De crise en crise, la brume envahit le paysage, qu'il soit politique, médiatique, économique, culturel. Que reste-t-il de nos amours, de nos poètes et de nos intellectuels qui nous menaient (ou mèneraient) au-delà des utopies et des possibles? On pourrait se délester de la tâche et laisser agir la technologie. L'action sortirait d'une application d'un iPhone augmenté, l'audace serait établie par un logiciel à l'algorithme OuLiPien génératrice de poésie et l'évolution serait prononcée par la bouche biomécanique d'une Cyborg bien éduquée, bien docile qui ferait la vaisselle et la révolution?

Le découragement dessine son arborescence dans tous les secteurs d'activités de l'espèce humaine. On le croit vacillant, fébrile à chaque génération mais il revient, opportuniste, renforcé par les lois de l'Histoire, pénétrant nos foyers, «*égorgeant nos fils et nos compagnes*». Travail, Famille, Patrie, qu'est-ce qui nous sauve du pire? Père Emploi et son fils Surmenage, Mère Finance et sa cadette Crise, Tante Société et sa descendante Précarité, Grand-Mère Humanité et ses petits mamelons, Hégémonisme & Invasion. Cela fait déjà longtemps que la fatigue a pris nos corps, nos esprits et nos récits. Vers qui se tourner? Vers quoi? Vers soi?

Trêve de généralité, je vais dire JE, un peu. En tant qu'écrivain (Écrivain: quelqu'un qui écrit ce qu'il sait et ce qu'il ne connaît pas, comme moi), comment écrire sur le découragement quand on est soi-même découragé, y compris dans l'écriture même du découragement. Comment ne pas être découragé que ce soit en termes de mots pour décrire, dire, dénoncer ou en termes de pas pour avancer?

J'ai pourtant bien mis les aimants arborant les adages de Lao Tseu et Jacques Salomé sur mon frigo. J'ai essayé les thérapies spirituelles brèves de trois continents, dont certaines sont (ap) prouvées depuis 3000 ans. J'ai arrêté de lire Cioran, Kierkegaard et Schopenhauer peu après mon premier enfant. Je suis abonnée aux pétitions de Greenpeace, MSF, MDM, AA, GB et suis une généreuse donatrice auprès des animaux et enfants orphelins. Je ne déteste même pas les lundis et j'ai hérité de ma famille recomposée d'un peu d'humour et d'autodérision.

N'y a-t-il pas meilleur remède au découragement que le mouvement, la mise en marche? Et pour sortir des méandres de la morosité et de mon canapé, je sors. Je marche, souvent, en ville, en rase campagne, en montagne. Seule ou accompagnée. Mais marcher c'est aussi aller vers le monde, découvrir à chaque virage, à chaque coin un morceau d'insuffisance, un tronçon de carence, un éclat de violence. Et autant le chemin est enflé d'embûches et de visions d'erreur, autant le plus difficile –encore une fois pour nuire au découragement– c'est la destination. Parce qu'à quoi bon partir si ce n'est pas pour arriver?

Avec toute la bonne volonté de mon corps encore sain, mon éducation néobourgeoise et ma culture du progrès, je n'arrive pas à saisir la notion de l'horizon. Âme, ma sœur Âme, ne vois-tu rien avenir?

Heureusement que l'avenir est à tout le monde, je me sens déjà moins seule. ■

# Henri La Fontaine, esprit universel et prix Nobel centenaire

Gabrielle Lefèvre

Journaliste

**Il est de ces esprits dont la modernité étonne toujours. Prix Nobel de la Paix en 1913, Henri La Fontaine, pacifiste, féministe, socialiste, franc-maçon, bibliographe, revient de l'oubli historique avec un message humaniste toujours actuel<sup>1</sup>.**



Son buste trône à présent dans les locaux du Sénat, non loin de la commission des affaires étrangères: Henri La Fontaine inspirera, on l'espère, nos sénateurs grâce à son message de paix, de dialogue par la connaissance, d'égalité homme-femme, de libre examen.

Prix Nobel de la Paix en 1913, injustement tombé dans les oubliettes de l'histoire de la Belgique, Henri La Fontaine était un visionnaire, un précurseur génial avec Paul Otlet, d'une méthode qui permettait à tous d'accéder au savoir universel. Une vision encyclopédiste modernisée grâce à la classification décimale universelle qui fut en effet adoptée dans le monde entier, rendant d'inestimables services aux chercheurs et documentalistes. Sans cette méthode, pas de Google! Le Mundaneum est aujourd'hui qualifié de «Google de papier». Intersection entre l'histoire et le futur, il a été sauvé du désastre total grâce à l'actuel Premier ministre Elio Di Rupo qui rapatria à Mons les vestiges de l'immense collection amassée par Otlet et La Fontaine. Aujourd'hui, le Mundaneum est un lieu fascinant de recherche, notamment sur les thèmes du pacifisme, du féminisme, de l'anarchie<sup>2</sup>.

## Message de paix

Le message humaniste d'Henri La Fontaine revit à présent grâce à une fondation éponyme créée en 2011 par le CAL, le Mundaneum, le Grand Orient de Belgique et les Amis du Musée belge de la franc-maçonnerie. Tous les deux ans, cette Fondation décerne un prix international Henri La Fontaine pour l'humanisme qui, le 4 décembre 2012, a couronné la philosophe autrichienne Daniela Camhy, fondatrice du Centre autrichien de philosophie pour enfants. Une belle manière d'actualiser le message de paix par la promotion des droits humains.

Car il s'agit bien de droit, d'arbitrage international auquel pensait Henri La Fontaine qui rêvait d'un gouvernement mondial. Malgré le déclenchement de la Grande guerre, il poursuit inlassablement son objectif pacifiste, en exil aux États-Unis où il publierà son œuvre majeure, la Magnissima Charta qui préfigure la Société des nations, ancêtre de l'Organisation des Nations Unies. Pour lui, la paix n'existe que par la justice sociale. C'est pourquoi, libéral progressiste, il fréquenta dès sa création en 1885 le Parti ouvrier belge (POB). Devenu sénateur, en 1895, il se bat pour l'obtention d'un suffrage véritablement universel puisqu'étendu aux femmes, pour un enseignement laïque ouvert à tous, pour des conditions de travail décentes et bien entendu, présidera de la commission des affaires étrangères où il poursuivra inlassablement son combat pacifiste.

Avocat lui-même, il défend le droit de la première femme avocate de Belgique, Marie Popelin, à exercer ce métier que lui interdisait le barreau exclusivement masculin. Il contribua à créer la Ligue belge du droit des femmes, première organisation féministe belge.

En tant que franc-maçon assidu, il diffuse ses idéaux de paix, de démocratie et d'émancipation de la femme. C'est ainsi qu'avec ses frères des Amis philanthropes, il participe à l'introduction en 1912 en Belgique de l'ordre maçonnique mixte Le droit humain. Ce personnage fascinant enthousiasme toujours ses héritiers spirituels. Il n'est donc pas étonnant que la remise du prix de la Fondation ait été marqué par de belles paroles de Stéphane Hessel, ambassadeur de France et assistant de l'un des initiateurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme où se retrouvent tous les idéaux d'Henri La Fontaine. ■

ment de la Grande guerre, il poursuit inlassablement son objectif pacifiste, en exil aux États-Unis où il publierà son œuvre majeure, la Magnissima Charta qui préfigure la Société des nations, ancêtre de l'Organisation des Nations Unies. Pour lui, la paix n'existe que par la justice sociale. C'est pourquoi, libéral progressiste, il fréquenta dès sa création en 1885 le Parti ouvrier belge (POB). Devenu sénateur, en 1895, il se bat pour l'obtention d'un suffrage véritablement universel puisqu'étendu aux femmes, pour un enseignement laïque ouvert à tous, pour des conditions de travail décentes et bien entendu, présidera de la commission des affaires étrangères où il poursuivra inlassablement son combat pacifiste.

# De virus illustribus belgae

Yves Kengen

Rédacteur en chef

«*Au fond, devenir expert, c'est souvent acquérir une expérience qui ne passe plus par le conscient.*» Tel est le constat que livre, dès la page 21 de son passionnant ouvrage<sup>1</sup>, l'excellente Lise Thiry, qui a consacré sa vie à la recherche scientifique.

Le sous-titre de son réjouissant bouquin est explicite à cet égard: «Un demi-siècle de recherches et d'engagements». Il s'agit d'une forme de mémoires, mais avec un je-ne-sais-quoi de plus, un grain de sel qui en rehausse la saveur, un humour patelin, une simplicité de bon aloi et un bon sens inébranlable.

Dans son évocation de la vie des virus, l'auteure marche sur les traces de Maeterlinck et de sa *Vie des fourmis*. Elle nous fait découvrir ces nuisibles bêtises avec un amour désarmant, non comme des ennemis à combattre mais comme des partenaires de travail qu'il importe de dompter. Dans le grand cirque virologique, Lise Thiry apprivoise l'influenza, l'ebola, le VIH, l'adeno-

virus, le EEE (virus de l'encéphalite équine) et son pendant occidental, le WEE. Ni barbant ni rébarbatif, ce périple en pays viral entraîne le lecteur comme dans un polar où les détectives sont les chercheurs, où Scotland Yard est l'Institut Pasteur, où le Quai des Orfèvres est l'ULB. À l'arrivée, le virus devient utile et l'allié objectif d'une médecine curative sans artifices.

## Marraine de Semira

Ce faisant, Thiry réhabilite la recherche fondamentale, de plus en plus souvent phagocytée par celle qu'effectuent, en toute stratégie marketing, les laboratoires pharmaceutiques. Elle en expose la noblesse des motivations, là où l'on cherche avant tout à soulager la souffrance humaine sans arrière-pensée. L'auteure aurait voulu susciter des vocations qu'elle n'aurait pas agi autrement. Le lecteur est aspiré dans la vie trépidante du laboratoire de recherches où il finit par se sentir aussi à l'aise qu'une bactérie dans une gorge par temps d'angine.

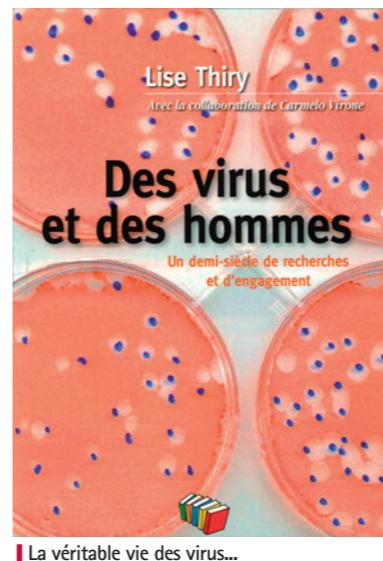
Faut-il rappeler qui est Lise Thiry? Cette virologue renommée a consacré une carrière sexagénaire à la microbiologie, au sein des institutions déjà nommées ci-dessus. Femme d'engagement, elle a fondé le Groupe d'études pour une réforme de la médecine (malicieusement résumé dans l'acro-

yme GERM), milité en faveur de la dépénalisation de l'avortement et tâté de la politique dans l'éphémère parti Gauches unies. Elle s'est également investie dans la cause des sans-papiers et fut la marraine de Semira Adamu –dont personne n'a oublié la tragique expulsion et la mort sous l'étouffoir d'un coussin consciencieusement apposé sur son visage par un gendarme zélé, pour la faire taire au décollage du charter.

Ce qui est agréable chez Lise Thiry, c'est son absence totale de forfanterie. Ses victoires et ses défaites sont présentées avec une égale modestie, une certitude de la perfectibilité humaine qui réconforte en ces temps de «pipolisation» à outrance dans tous les domaines –même médical, on le sait depuis Christiaan Barnard. Ici, les seules stars de l'affaire sont les virus.

On lira donc comme un cadeau de la vie cette honorable contribution au bien commun, réalisée avec la complicité de l'écrivain Carmelo Virone (ça ne s'invente pas), passionné de sciences lui aussi. Trop tard pour mettre sous le sapin, mais à point nommé pour le sapiens! ■

**Thiry réhabilite la recherche fondamentale, de plus en plus souvent phagocytée par celle qu'effectuent, en toute stratégie marketing, les laboratoires pharmaceutiques.**



■ La véritable vie des virus...

<sup>1</sup> Lise Thiry avec la collaboration de Carmelo Virone. *Des virus et des hommes*, Couleurs livres, 2012, 102 p. Prix: 13 euros. Moins récemment, on lui doit aussi *La science et le chercheur. Les chemins du doute* (Labor/Espace de Libertés, 2005, coll. «Liberté j'écris ton nom»).

## Les événements du centenaire

■ **7 mars 2013:** Au Parlement européen - À l'occasion de la Journée mondiale de la Femme, conférence débat autour du thème «La justice sociale et le féminisme» sous la présidence d'honneur de Martin Schulz et Marc Tarabella.

■ **23 avril 2013:** Au palais de Justice de Mons - «Les droits de l'Homme au quotidien» avec le Barreau de Mons et la Ligue des droits de l'homme.

■ **22, 23, 24 mai 2013:** À l'UMONS - Colloque international «Entre secret et transparence: guerre, paix et démocratie», co-organisé par le Mundaneum, l'Umons et le Bureau international de la Paix (BIP), que Henri La Fontaine présida de 1907 à sa mort en 1943.

■ **5 octobre 2013:** À l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, conférence/débat sur le thème «Itinéraire de Diderot à La fontaine: encyclopédiste, facteur de Paix» sous la présidence d'Hervé Hasquin, secrétaire perpétuel.

# Keny Arkana : l'esprit libre du rap marseillais

Pierre Schonbrodt

Journaliste vidéaste

**Elle a connu l'inhumanité des foyers pour enfants et la froideur des pavés. Ses textes évoquent une force et une révolte sans faille ! Selon ses propres mots, c'est le rap qui l'a sauvée...**

«Hello hello gens pressés les nerfs à l'envers  
Qui prônent un royaume qui ressemble à l'enfer [...]  
Aujourd'hui sans repères  
Civilisation de vices et de banksters  
Vent d'indignation venu de la planète entière  
Fils de l'aberration que les siècles étranglèrent  
Brise tes chaînes !»  
(Extrait de *Gens pressés*)

Dix-huit titres qui sont autant de motifs d'indignation. C'est donc tout naturellement que la voix de Stéphane Hessel lance «*Indignados*», quatre minutes d'hommage au mouvement lancé à Madrid en pleine crise financière.

**Keny Arkana:** Il aurait dû venir jusqu'en studio et puis ça ne s'est pas fait. Alors j'ai «samplé» un extrait d'une interview qu'il a donnée je ne sais plus à qui. Il a écrit ce petit livre sans prétention qui a raisonnablement partout en Europe et ailleurs. Il a contribué à lancer le mouvement des Indignés et puis, surtout, il a ce passé lié à la Seconde Guerre mondiale. Pour toutes ces raisons, c'est quelqu'un de très important pour moi.

**Espace de Libertés:** L'indignation est bien plus qu'un point commun entre vous deux...

Oui, je pense. L'indignation et la rage font partie de moi. Je ne l'ai pas vraiment choisi. C'est important d'en faire quelque chose de positif parce que ça peut aussi nous bouffer de l'intérieur et nous plonger droit dans la dépres-



sion. Ce sont deux moteurs qui doivent être source de motivation plutôt que de frustration.

**Quel est votre motif d'indignation ?**

Il y en a tellement... Quand je me suis lancée dans le rap il y a dix ans, on rêvait d'un mouvement non encarté et sans frontières, loin des partis politiques, des luttes syndicales. Aujourd'hui, quand je vois l'écho du mouvement des indignés, je suis soulagée de savoir que ces aspirations n'étaient pas que des utopies. Les hackers d'Anonymous sont, eux aussi, totalement indépendants et luttent à leur façon. Le mouvement anti-Wall Street est encore un autre exemple et le Printemps arabe également. Bien sûr, il y a les cyniques qui me répondent que les indignés n'ont rien fait. À mon sens, ils ont déjà fait beaucoup en se levant et en connectant tous ces petits mouve-

ments les uns aux autres. Cette interconnexion amène une force et une existence à un mouvement de résistance. Je trouve ça beau et je suis sûre que ce n'est qu'un début.

**Cette lutte se retrouve aussi dans vos textes...**

Dans mon premier album, j'écrivais «à quand la mondialisation de la rébellion ?» Aujourd'hui, nous avons la réponse.

En parcourant l'Europe et l'Amérique latine, j'ai vu tous ces jeunes quittant la ville pour créer leur propre village. Ils retravaillent la terre et vivent comme ils l'entendent. Ces nouvelles initiatives s'inscrivent souvent dans une volonté de plus grande autonomie alimentaire ou énergétique. Ce mouvement d'écosociété qui se met en réseau pour dépasser les frontières, je trouve ça très positif. Ces personnes résistent tout en construisant quelque chose de nouveau. Le «système», ce n'est pas par le rapport de force qu'on le tuera. Je crois qu'il disparaîtra naturellement si on se passe de lui. Au contraire, on l'alimente en l'affrontant. Bien sûr, il faut de la résistance mais ce ne doit pas être une fin en soi.

**Certains de vos textes évoquent pourtant l'insurrection ?**

C'est à la révolution des consciences à laquelle je fais allusion. C'est bien de pointer du doigt les dictateurs mais nous nous-mêmes, ne sommes-nous pas des dictateurs parfois ? Il faut d'abord travailler sur soi, faire attention à nos propres actes au quotidien et se «déformer», sans ça, rien ne changera ! Si nous sommes à l'image du «système» que nous combattons, on ne peut que reconstruire la même chose... ■

# La valse des étiquettes

Frédéric Vandecasserrie

Journaliste

**Back Up, huitième roman du Belge Paul Colize éclate le lecteur, mais surtout les étiquettes. Rencontre avec un écrivain libre et libéré !**

À une période où les industries culturelles (la littérature, mais aussi la musique ou le cinéma) ne raisonnent plus qu'en termes de groupes cibles monolithiques et de «produits» prudemment calibrés pour ne surtout pas surprendre les amateurs d'un genre précis, le genre de *Back Up* est surtout d'en avoir plusieurs. S'il se range, de manière générale et générique, dans la catégorie polars, le livre ne se refuse rien pour autant. Des faits divers recoupés s'y mêlent à des péripeties sorties tout droit de l'imagination et du clavier de l'auteur, les époques s'entrechoquent, le tout sur fond de morceaux d'histoire du rock.

Ce qui a finalement donné *Back Up*.

## Frictions pas fictives

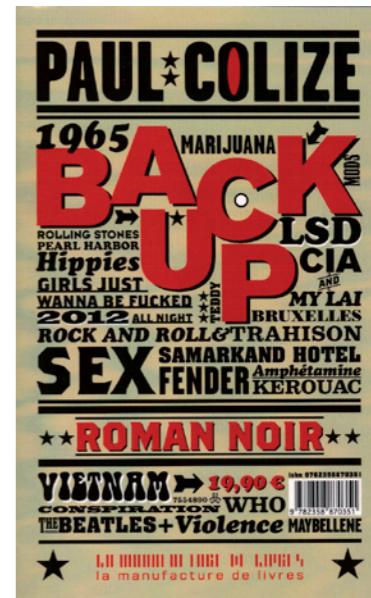
Plantons le décor : quel est le lien entre ce sans-papiers renversé par une voiture à Bruxelles en 2010 (plongé dans le coma et condamné depuis à communiquer par des mouvements de paupières) et le décès, à Berlin en 1967, des quatre membres d'un groupe de rock ? Dans ce récit où le mystère s'épaissit à mesure que les brumes se dissipent, Paul Colize écrit le roman noir d'une génération. Celle qui s'étale du rock'n'roll des sixties aux délires narcotiques des seventies. Au son des déflagrations des Rolling Stones et de l'explosion des bombes au Vietnam, le bouillant scribouillard signe un polar bourré de fausses pistes, de faits réels, de pure friction et de fiction rondement menée.

Au point que le lecteur finit par ne plus être capable de faire la différence entre fantasme et réalité. «Et c'est bien le but», nous confirme-t-il. «Je suis très influencé par la recette des premiers SAS. Quand ces romans installaient sys-

tempes avec davantage d'autonomie pour y caser l'écriture. Ensuite, le fait d'avoir un autre boulot m'oblige à me battre pour trouver des heures où je dois me consacrer à l'écriture car les moments libres sont plutôt rares. C'est quand je sais que je joue contre la montre que je suis le plus créatif. Enfin, comme je gagne de l'argent par ailleurs, je ne dois me fixer aucun objectif de productivité. Ce qui me stresserait et me couperait les ailes.» Toutefois, il ne s'impose, à terme, aucune règle de fonctionnement.

Démonstration : «Mon prochain livre, attendu ce printemps, sera, lui, "monothème". Comme c'était par exemple le cas de *La troisième vague*, articulée entièrement autour des tueries du Brabant Wallon ; et de *Baiser de l'ombre*, uniquement centré autour de l'œuvre du peintre Gustav Klimt.» Autant de livres libres qui, comme *Back Up*, se laissent déguster de la première à la dernière page par des lecteurs jamais rassasiés par cette prose dégagée de toute entrave. ■

**Si je pense à un public-cible pour qui j'écrirais, je ne saurais tout simplement plus pondre une ligne.**



Back Up sortira en poche chez Folio ce 14 février.

Nouvel album «Tout tourne autour du soleil», Because Music, décembre 2012.  
En concert à l'Ancienne Belgique le 8 mars 2013.

9 mars 2013 > Karreveld > 9 h

3 Av. Jean de la Hoesse - 1080 Bruxelles

XXVe Colloque de la laïcité

# Laïcité aujourd'hui ! Et demain ?



Jef Asselbergh / Veronique De Keyser / Sonia Eggerickx / Pierre Galand /  
Hervé Hasquin / Anne Morelli / Henri Pena-Ruiz / Mafhoudh Rhomdani



Avec le soutien de la Commission Communautaire Francophone  
et du Collège des Bourgmestre et Echevins de Molenbeek-Saint-Jean

Entrée: 5 €

Renseignements: [www.faml.be](http://www.faml.be) - [colloque@faml.be](mailto:colloque@faml.be)

Tél: 02/476.92.83 - Fax: 02/476.94.35